

Fiche diagnostic de la TEOM

Financement du service public de gestion des déchets

SIPOM de Revel

**Mars
2023**



Données 2021

Réalisation : Valentin SAUQUES
Chargé d'études finances locales
Mission Gouvernance
Institut Paris Region

Aurélie TUPEK
Chargée d'études observation économique
Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France
Institut Paris Region

Julien Ruaro
Réfèrent coûts et optimisation SPGD
Service Valorisation des Déchets
ADEME

Préambule

Cette fiche individuelle restitue les caractéristiques de la TEOM de la collectivité et les met en perspective avec des références ; elle est fournie par l'ADEME, qui a missionné pour ce faire l'expertise de l'Institut Paris Région.

Elle est complémentaire à la démarche de l'ADEME pour les collectivités sur l'optimisation des services publics de gestion des déchets. L'outil standard "matrice des coûts", les référentiels et les animations proposés visent à améliorer les performances (prévention, valorisation), optimiser les services, les dépenses et les recettes associées (ventes de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides), afin de maîtriser le coût restant à financer (dit "coût aidé").

Le financement appelé, par la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (REOM ou TEOM), est directement un choix politique, qui peut aussi faire l'objet d'optimisations.

Les constats faits sur la tarification incitative (TI) montrent de surcroît un lien étroit entre le financement et les performances.

Plusieurs questions peuvent se poser pour les collectivités en TEOM :

- > sur le lissage et le zonage des taux de TEOM et leurs impacts éventuels sur les contribuables,
- > sur le plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation,
- > sur les "non ménages" (entreprises, administrations), en application ou pas d'une redevance spéciale, selon leur accès/utilisation du service, avec des sollicitations pour des exonérations de TEOM,
- > sur les modalités de mise en oeuvre d'une tarification incitative et ses impacts pour chacun des contribuables et usagers du service.

Or il est difficile d'analyser les fichiers de données associés à la TEOM ; très peu de collectivités ont formé leurs agents à cela, commandent des « fichiers à façons » ou recourent à un bureau d'études (sauf dans le cas d'une étude sur la TI où cela est essentiel).

L'ADEME a pris un engagement de confidentialité auprès du CEREMA pour récupérer gratuitement ces données via <https://datafoncier.cerema.fr>

L'analyse a été confiée à l'Institut Paris Région, rompu à l'exercice pour les collectivités franciliennes.

Les données du fichier foncier millésimé 2021 ont été croisées avec une table de l'intercommunalité pour reconstituer la structure des contribuables à l'échelle de chaque collectivité à compétence collective. (Pour les collectivités en financement mixte, la fiche ne concerne que leur partie en TEOM.)

Pour votre périmètre, les communes prises en compte sont celles indiquées en annexe du document.

En cas d'erreur, écrire à teom@institutparisregion.fr pour modifier la base et adapter en conséquence les indicateurs.

La fiabilité a été éprouvée par comparaison avec les données que la DGFIP communique par commune (somme des bases assujetties et produit de la TEOM) :

www.data.gouv.fr/fr/datasets/impots-locaux-fichier-de-recensement-des-elements-dimposition-a-la-fiscalite-directe-locale-rei-3/

L'écart entre les bases reconstituées et les bases issues de la DGFIP est de 0,16 %.

Plusieurs indicateurs sont présentés : bases, taux, produits de TEOM, origine par type de local, dispersion des montants, exonérations...

Afin de les relativiser, des moyennes ou médianes sont présentées à différents échelons :

- > les collectivités en TEOM du département ;
- > les collectivités en TEOM de la région - à noter qu'en Occitanie, la TEOM est instituée sur 89 % des communes ;
- > les collectivités en TEOM de France

Pour les calculs en € par habitant, la population INSEE municipale 2020 a été utilisée (cf. annexe 3).

[L'ADEME vous invite à voir la vidéo de présentation de cette fiche diagnostic de la TEOM : https://www.dailymotion.com/video/x883apt?playlist=x7ec5u](https://www.dailymotion.com/video/x883apt?playlist=x7ec5u)

Sommaire

Préambule

1. Synthèse
2. Produit de TEOM levé sur le territoire
3. Comparaisons sur l'assiette, le taux et le produit de TEOM
4. Détail par type de locaux
5. Détail selon l'occupation des locaux
6. Dispersion des montants de TEOM
 - 6.1 TEOM provenant des locaux d'habitation (appartements et maisons)
 - 6.2 TEOM provenant des appartements
 - 6.3 TEOM provenant des maisons
 - 6.4 TEOM provenant des dépendances
 - 6.5 TEOM provenant des locaux professionnels
7. Pratiques d'exonération de TEOM sur le territoire

Annexe 1 Détail par commune

- Annexe 1.1 Nombre de locaux par type
- Annexe 1.2 TEOM par type de locaux

Annexe 2 Dispersion de la TEOM par commune en € par local

- Annexe 2.1 Locaux d'habitation hors dépendances
- Annexe 2.2 Appartements
- Annexe 2.3 Maisons

Annexe 3 Populations

Annexe 4 Fichiers fonciers et CEREMA

1. Synthèse 2021

Taux de TEOM parmi les adhérents

Taux minimum	11,9%
Taux moyen pondéré	12,6%
Taux maximum	14,6%

Produit de TEOM levé sur le territoire

5 024 509 €

Part provenant des ménages	91%
Part provenant des professionnels	8%
Part provenant des dépendances	1%

TEOM moyenne par local d'habitation (maison ou appartement)

167 €/local

Appartements uniquement	111 €/local
Maisons uniquement	175 €/local

TEOM moyenne par local professionnel (hors dépendances)

228 €/local

Pratiques d'exonération de TEOM sur le territoire	Oui
Nombre de locaux professionnels exonérés par délibération	363

Contribution des 10 % d'assujettis payant le plus de TEOM sur le total

24%

2. Produit de TEOM levé sur le territoire

La TEOM est calculée à partir de 2 variables : une assiette multipliée par un taux.

Le(s) taux sont voté(s) par la collectivité. Dans le tableau ci-dessous, les taux indiqués sont calculés en divisant le produit par les bases communiquées par la DGFIP.

Les EPCI ayant confié la compétence déchets à un syndicat mixte ont toutefois la possibilité de délibérer en lieu et place du syndicat mixte compétent.

L'assiette, aussi appelée base, est égale à la moitié de la somme des valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (hors usines).

Un plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation est possible.

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender les différences de bases et de taux entre communes/adhérents, ainsi que leur contribution respective (%) par rapport au total perçu.

Le produit total (incluant ménages et professionnels) est ramené à la population (INSEE municipale 2020) pour permettre des comparaisons (attention à ne pas associer le ratio en €/hab. aux seuls ménages car il reflète aussi le poids du tissu économique).

Produit de TEOM au sein des adhérents de la collectivité pour 2021					
Adhérents	Bases (€)	Taux moyen pondéré	Produit		
			€	% du total	€/hab.
CC des Terres du Lauragais	14 187 291	11,86%	1 682 098	33,5%	102
CC du Sor et de l'Agout	5 827 760	14,60%	850 763	16,9%	110
CC Lauragais Revel Sorezois	19 994 938	12,46%	2 491 648	49,6%	115
SIPOM de Revel	40 009 989	12,56%	5 024 509	100,0%	109

Le taux à l'échelle de l'EPCI est calculé en divisant le produit total de TEOM par les bases assujetties.

En lien avec ce tableau, il est intéressant de se poser les questions suivantes :

- > Existe-t-il une dispersion importante des taux de TEOM sur le territoire ?
- > Est-ce que des zonages en fonction de différences de service rendu ont été définis ?
- > Quels choix ont été opérés en termes de lissage des taux ? (Les collectivités disposent de 10 ans à partir de leur fusion ou élargissement)
- > Quelle est la proportion du produit de TEOM de la ville centre/du principal adhérent ?
- > Les différences de produits de TEOM exprimés en €/hab. sont-elles liées à des différences de taux ou d'assiettes ?

3. Comparaisons sur l'assiette, le taux et le produit de TEOM

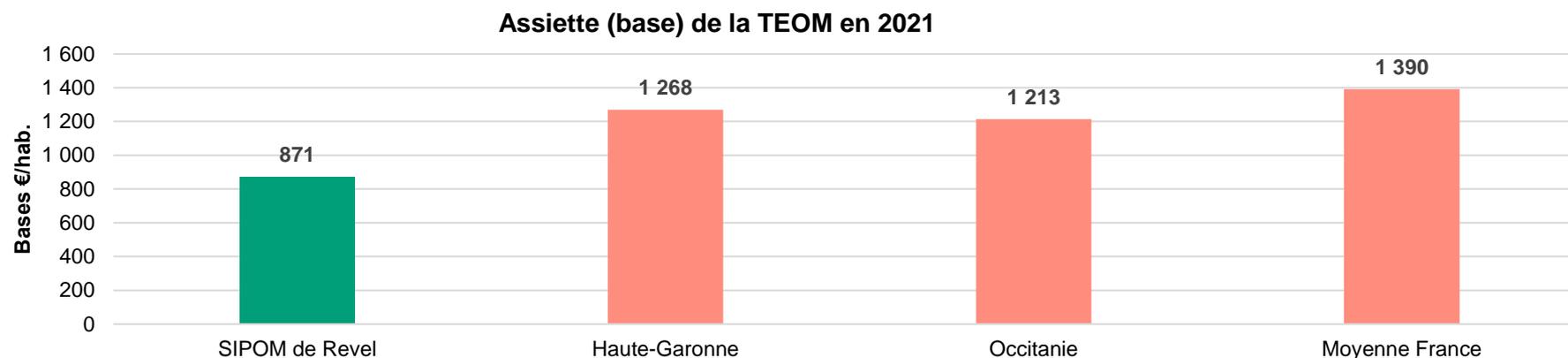
Les données ci-dessous sont présentées en euros par habitant (division par la population INSEE municipale 2019) pour permettre des comparaisons. Elles incluent ménages et professionnels (attention à ne pas associer ces €/hab. aux seuls ménages). Des données de comparaison ont été calculées dans le cadre de cette étude.

Assiette (base) de la TEOM

L'assiette, aussi appelée base, est égale à la moitié de la somme des valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (hors usines). Un plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation est possible.

Elle varie selon :

- les caractéristiques d'habitat sur le territoire et l'évaluation de leurs valeurs locatives ;
- l'importance de la présence de locaux professionnels.



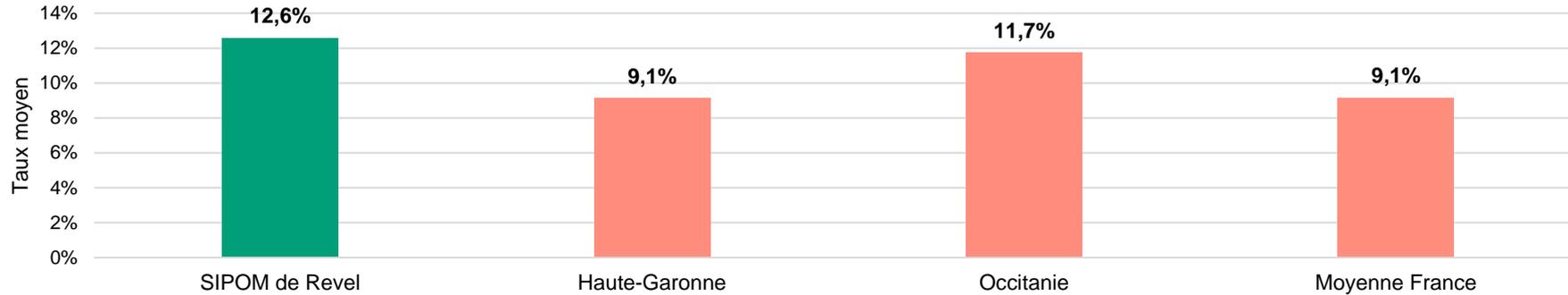
Taux de la TEOM

Le taux de la taxe est voté par la collectivité assurant la collecte des déchets.

Les EPCI ayant confié la compétence déchets à un syndicat mixte ont toutefois la possibilité de délibérer en lieu et place du syndicat mixte compétent.

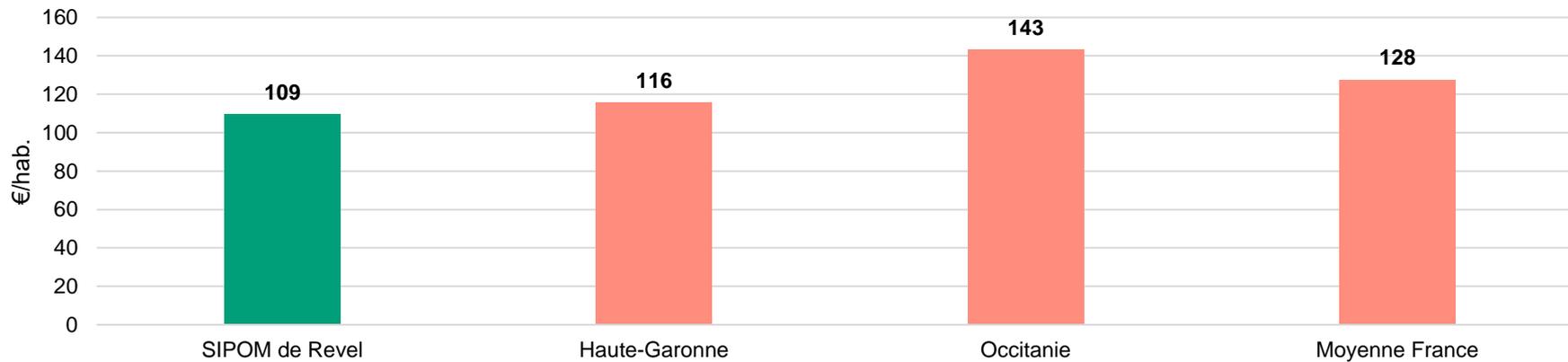
Les taux moyens indiqués ici correspondent au produit total de la TEOM levée divisé par le montant total des bases.

Taux moyen de TEOM en 2021



Produit de la TEOM

Produit de TEOM exprimé en €/hab en 2021



Remarque : la TEOM finance le service déchets mais ne correspond pas toujours au coût de celui-ci : parfois elle sous-financie et les collectivités complètent avec le budget général, parfois elles sont plus ou moins excédentaires (attention alors au risque juridique).

4. Détail par type de locaux

Dans le fichier foncier, un identifiant local peut être associé à plusieurs identifiants "PEV", parties d'évaluation, comme par exemple la maison, le garage, la piscine, etc. Dans ce chapitre, les appartements, les maisons et les locaux professionnels sont distingués spécifiquement, et tout le reste est classé en "dépendances".

Situation de la collectivité

En 2021, 91 % de la recette perçue sur le territoire provenait des ménages (hors dépendances associées).

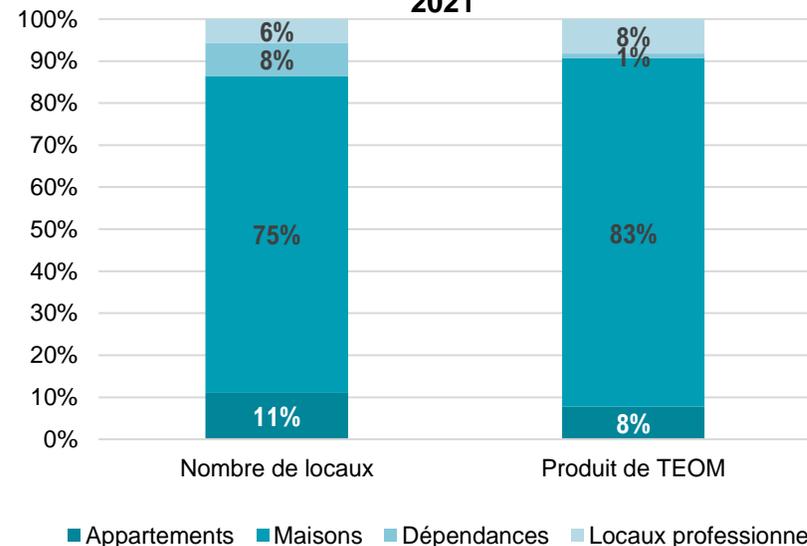
Catégories de local	Nombre de locaux		Produit de TEOM	
	Nombre	Répartition	€	Répartition
Appartements	3 500	11%	388 900	8%
Maisons	23 840	75%	4 175 500	83%
Dépendances	2 490	8%	54 800	1%
Locaux professionnels	1 810	6%	413 200	8%
Total	31 640	100%	5 032 400	100%

Les locaux professionnels représentent 6 % des locaux et contribuent à 8 % de la TEOM.

Ces informations sont particulièrement à prendre en compte dans le cadre de réflexion sur :

- Les politiques d'exonération, car l'exonération de locaux professionnels entraîne des recettes fiscales moindres et, à produit de TEOM identique, peut engager un transfert de charges vers les ménages ;
- La mise en oeuvre de la tarification incitative, en faisant le lien entre la contribution des locaux professionnels et leur utilisation du service afin de mesurer l'impact du changement :
 - > En instituant une redevance incitative, les professionnels n'ayant pas accès au service public des déchets ne contribueront plus (financement au service rendu) ;
 - > Dans le cadre d'une TEOM incitative, la contribution de ces professionnels, s'ils ne font pas l'objet d'exonération, ne portera plus que sur la part fixe de la TEOM.

Répartition de la TEOM par type de locaux en 2021



Dans le cadre de réflexion préalable à la mise en œuvre de la tarification incitative, il peut être intéressant d'identifier et caractériser les locaux qui contribuent le plus au financement du service. Ce sont en effet potentiellement ces locaux qui pourraient voir leur contribution le plus diminuer s'ils n'utilisent pas ou peu le service.

Focus sur les 10 % de locaux (hors dépendances) dont les montants de TEOM sont les plus élevés

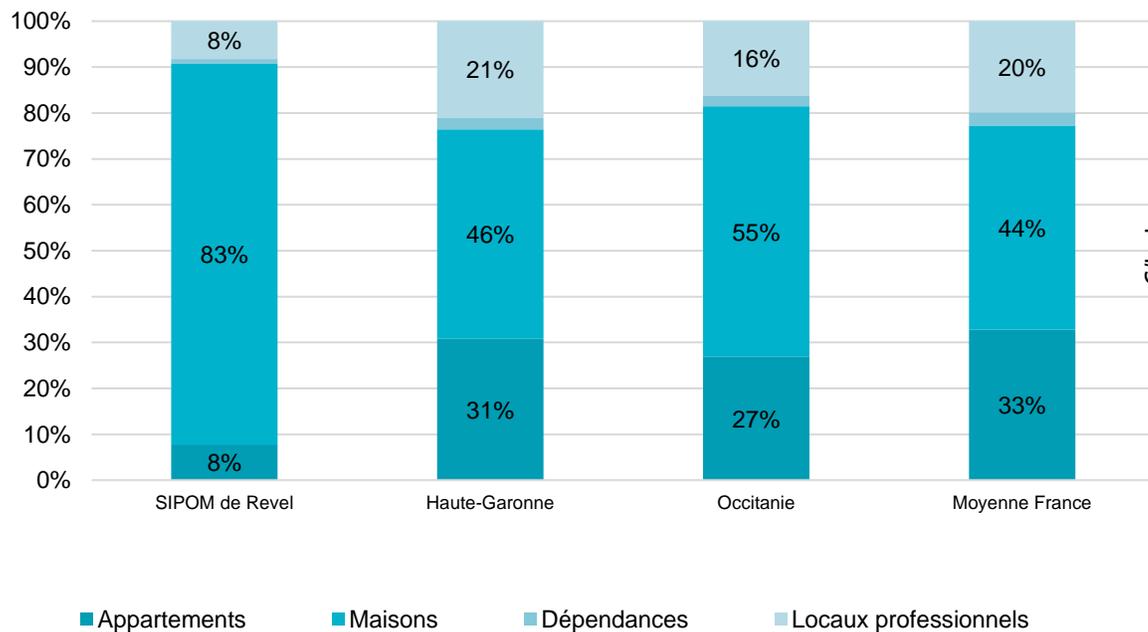
10 % des propriétaires de locaux (hors dépendances) versent une TEOM supérieure à 299 €.

	Locaux		Produits de TEOM	
	Nombre	Répartition	€	Répartition
Locaux d'habitation	2 540	87%	951 000	80%
Locaux professionnels	374	13%	242 000	20%
Total	2 914	100%	1 193 000	100%

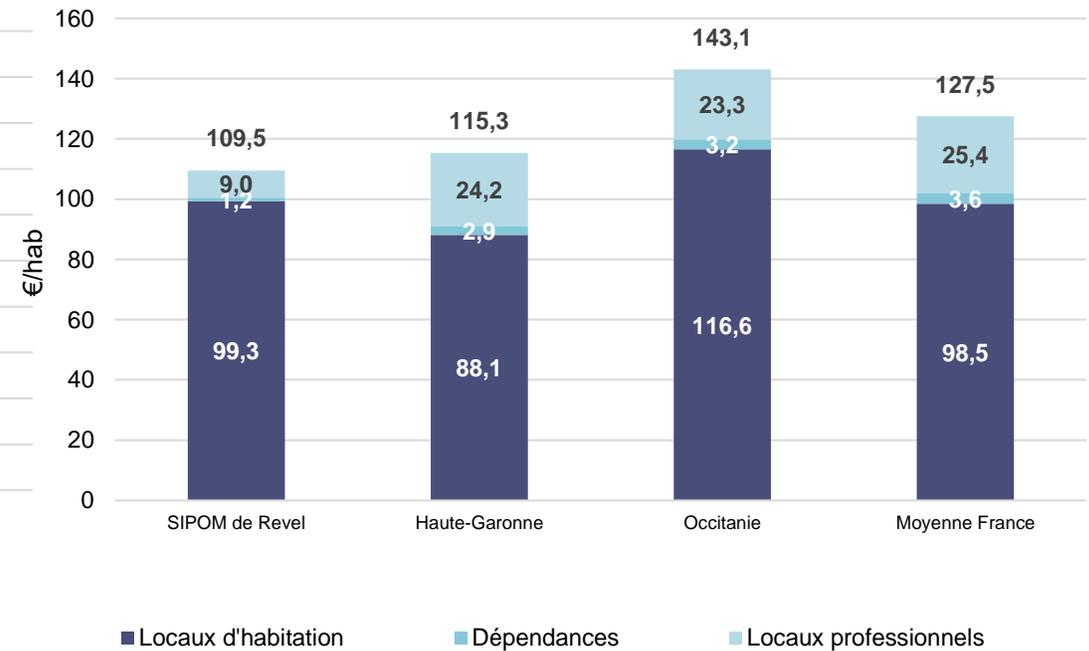
Parmi les 10 % de locaux dont les montants sont les plus élevés, les locaux professionnels comptent pour 13 % en nombre (374 locaux) et 20 % en contribution (242000 €).

Comparaison avec d'autres périmètres géographiques

Origine de la TEOM en % du produit en 2021



Origine de la TEOM en €/hab. en 2021

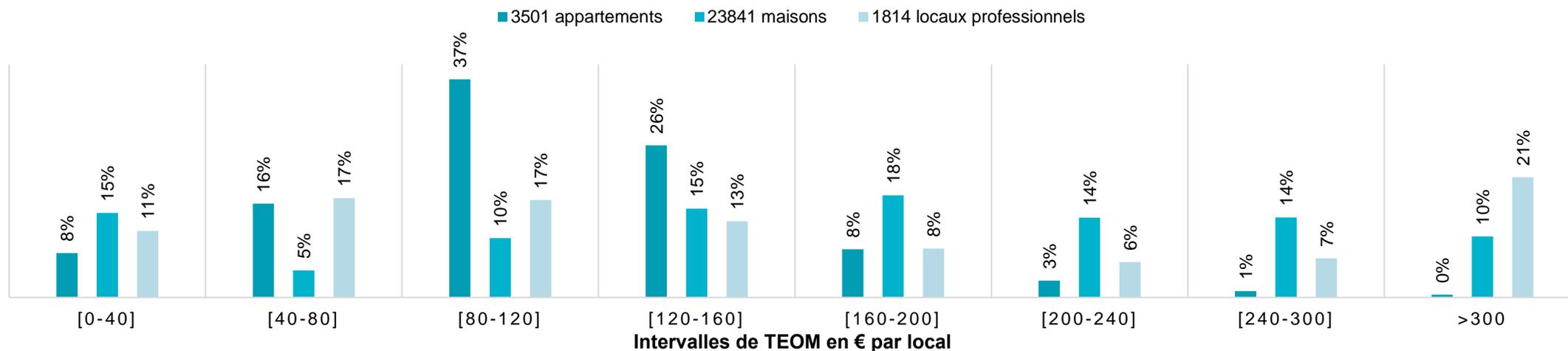


Le produit de TEOM des locaux d'habitation représente 91 % - 99,3 €/hab., contre 81 % - 116,6 €/hab. en Occitanie.

Le poids des locaux professionnels dans le produit de TEOM au sein de la collectivité est de 8 % contre 21 % dans le département.

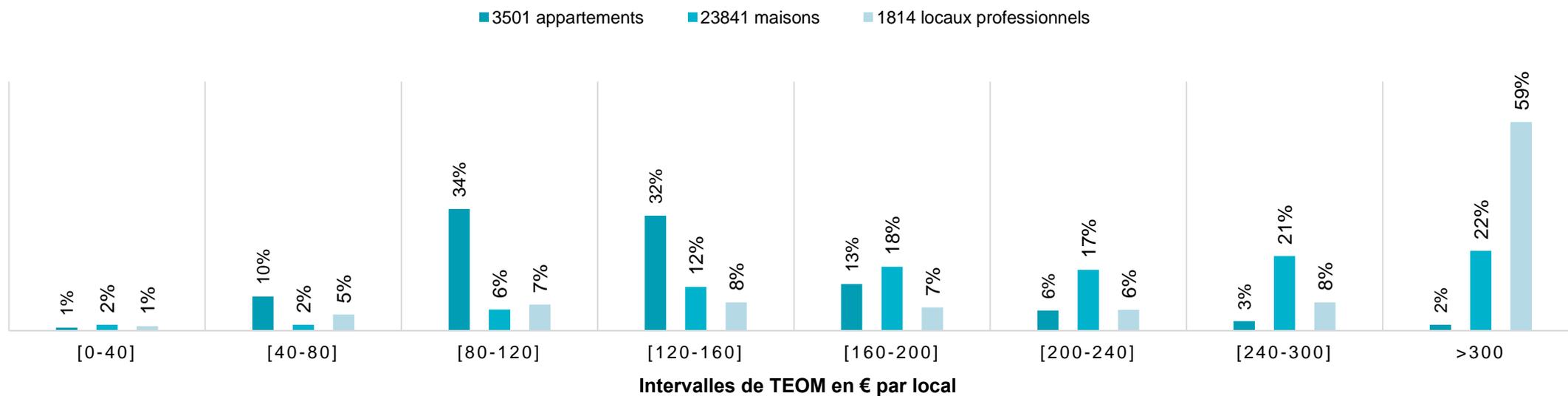
Répartition par tranche de montant de TEOM

Répartition du nombre de locaux par catégorie et tranche de montant de TEOM en 2021



21 % des locaux professionnels supportent des montants de TEOM annuels supérieurs à 300 €/an. Ils contribuent à 59 % de la TEOM des locaux non ménagers.

Répartition du produit de TEOM par catégorie et tranche de montant de TEOM en 2021



5. Détail selon l'occupation des locaux

Dans ce chapitre, les locaux et leur TEOM sont distingués selon qu'ils soient occupés par leur propriétaire ou un locataire, ou bien vacants.

Attention, le CEREMA considère comme imparfaite la qualité de cette information dans le fichier - à considérer comme des ordres de grandeur.

Ces informations peuvent être utiles pour les collectivités souhaitant engager une réflexion sur la mise en oeuvre d'un financement incitatif :

- Des locaux indiqués comme vacants pourraient ne pas contribuer au financement des déchets dans le cadre d'une redevance incitative ou contribuer uniquement sur la part fixe en TEOM incitative, d'où l'importance de mesurer le produit de TEOM que représentent ces locaux vacants ;
- En TEOMI, si les occupants/usagers sont des locataires, l'imposition des locaux à la TEOM s'applique à leur propriétaire - il est intéressant de quantifier le nombre de locaux occupés par des locataires (gestion plus complexe, nécessitant une communication répétée au fil des changements de locataire).

Répartition des locaux selon leur occupation

Nombre de locaux en 2021	Locataires	Propriétaires (ou usufruitiers)	Vacants	Non renseignés	Total
Appartements	2 360	650	490	-	3 500
Maisons	3 280	19 080	1 480	-	23 840
Dépendances	460	1 580	420	30	2 490
Locaux professionnels	810	700	60	250	1 820
Total	6 910	22 010	2 450	280	31 650

Répartition du total hors dépendances

22% 70% 8% 1% 100%

Répartition des locaux en 2021	Locataires	Propriétaires (ou usufruitiers)	Vacants	Non renseignés	Total
Appartements	34%	3%	20%	-	11%
Maisons	47%	87%	60%	-	75%
Dépendances	7%	7%	17%	11%	8%
Locaux professionnels	12%	3%	2%	89%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

34 % des appartements sont occupés par des locataires, soit environ 2360 locaux.

Répartition du produit de TEOM en fonction de l'occupation des locaux d'habitation

Produit de TEOM en 2021	Locataires	Propriétaires (ou usufruitiers)	Vacants	Non renseignés	Total
Appartements	259 500	75 300	54 200	-	389 000
Maisons	496 800	3 463 400	215 300	-	4 175 500
Dépendances	8 100	37 400	8 900	400	54 800
Locaux professionnels	186 900	152 700	10 700	62 900	413 200
Total	951 300	3 728 800	289 100	63 300	5 032 500

Répartition du total 19% 74% 6% 1% 100%

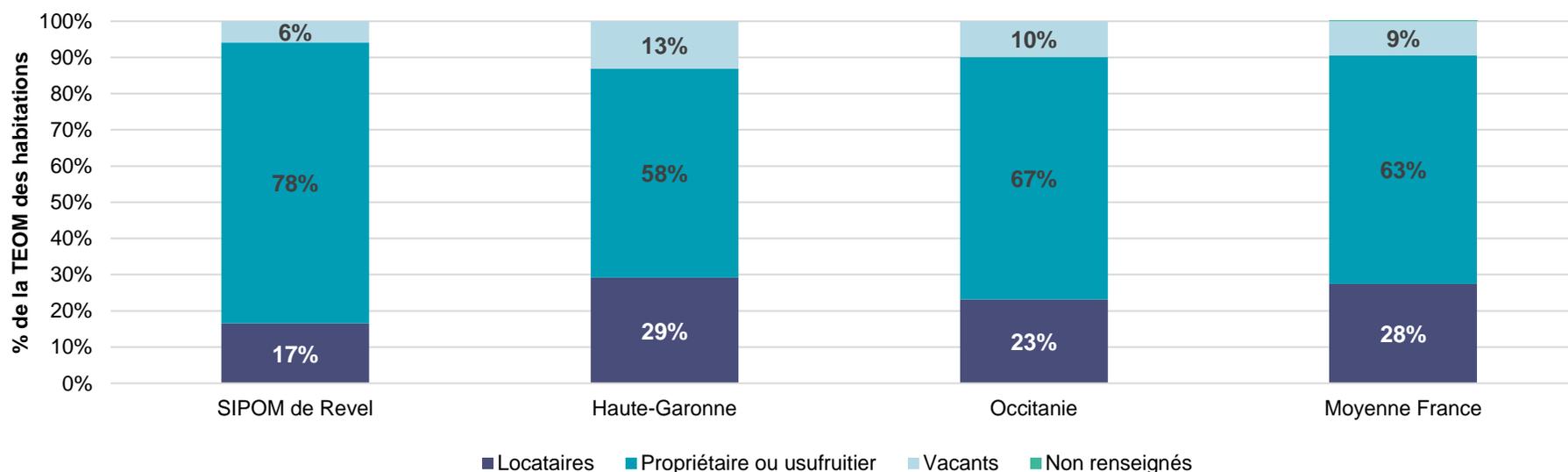
La TEOM émanant de locaux considérés comme vacants dans le fichier foncier représente 6 % du total, soit 289100 €.

La TEOM émanant de locaux occupés par des locataires représente 19 % du total, soit 951300 €.

La TEOM émanant de propriétaires occupant leur local représentent 74 % du produit total de la taxe, soit 3728800 €.

Pour la comparaison ci-dessous, seuls les locaux d'habitation (appartements et maisons) sont pris en compte.

Répartition du produit de la TEOM des locaux d'habitation selon leur occupation en 2021



Le montant de TEOM issue des locaux d'habitation provient à 78 % de propriétaires sur le périmètre de la collectivité contre 58 % à l'échelle départementale.

6. Dispersion des montants de TEOM

La dispersion des montants de TEOM est indiquée ici par type de local à l'échelle de la collectivité.

Une indication de la dispersion par commune est donnée en annexe 2.

Grille de lecture des graphiques en "boîte à moustache" appliquée à la dispersion des montants de TEOM :

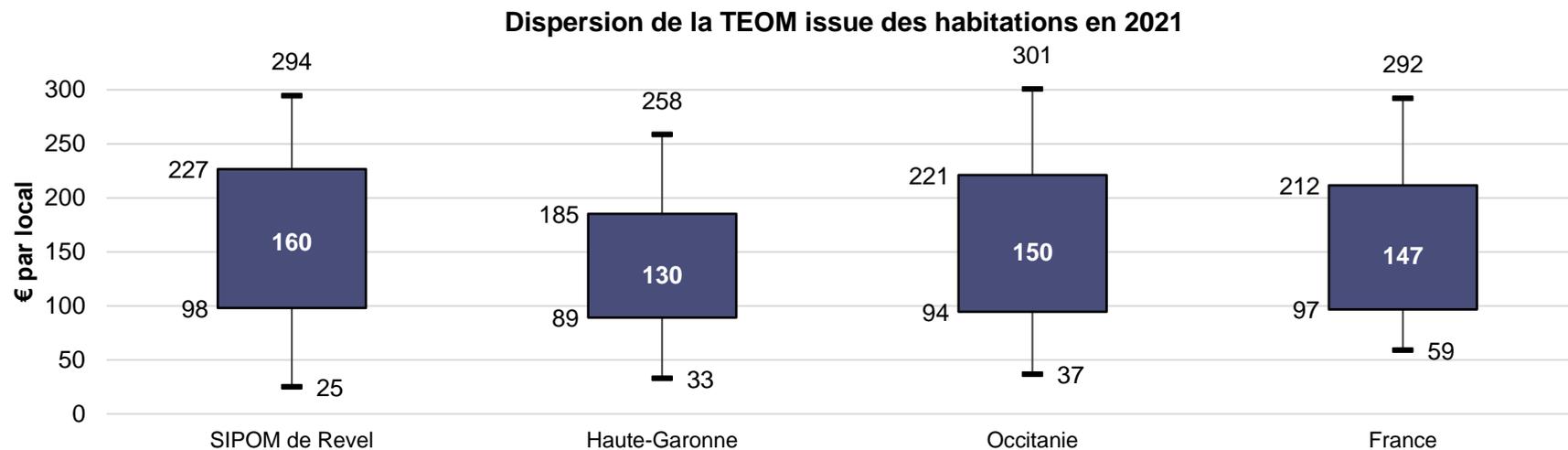
- 1er décile : valeur en dessous de laquelle figurent les 10 % d'assujettis supportant les niveaux de TEOM les plus faibles ;
 - 1er quartile : valeur en dessous de laquelle figurent les 25 % d'assujettis supportant les niveaux de TEOM les plus faibles ;
 - Médiane : valeurs séparant l'échantillon en 2 - 50 % paient plus, 50 % paient moins ;
 - 3ème quartile : valeur en dessous de laquelle figurent les 75 % d'assujettis supportant les niveaux de TEOM les plus élevés ;
 - 9ème décile : valeur en dessous de laquelle figurent les 90 % d'assujettis supportant les niveaux de TEOM les plus élevés ;
- 50 % des valeurs sont comprises entre le 1er et 3ème quartile (la boîte) ; 80 % entre le 1er et le 9ème décile (les moustaches).

6.1 TEOM provenant des locaux d'habitation

Les locaux considérés dans cette partie sont les appartements et les maisons hors dépendances.

TEOM moyenne des locaux d'habitation

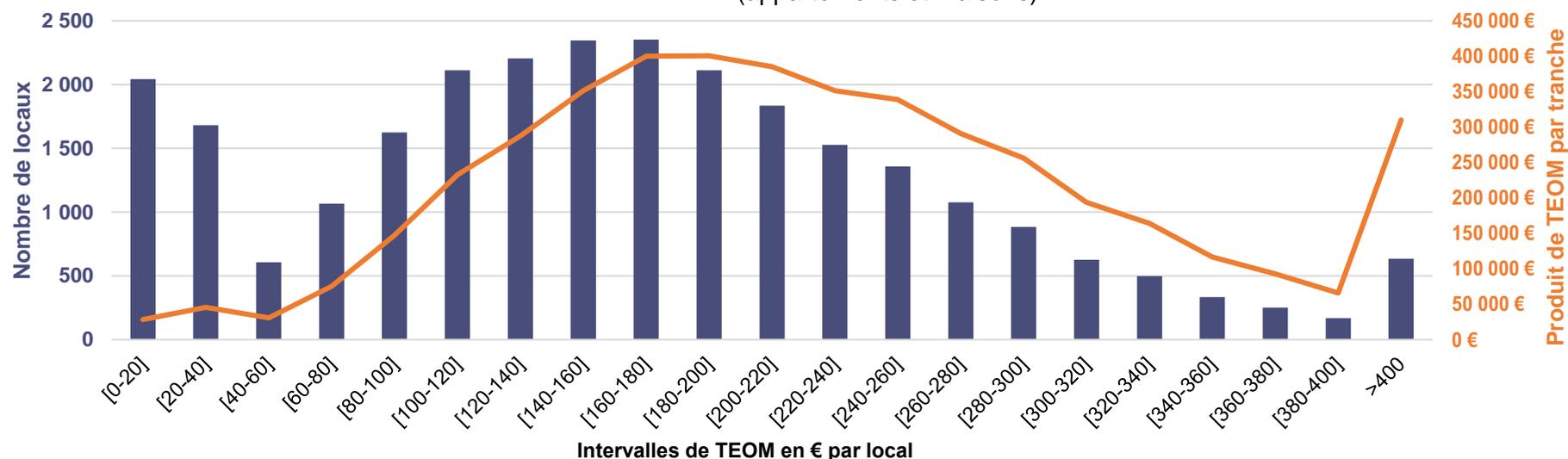
167 €/local



Autour d'une médiane de 160 €, 50 % des locaux d'habitation sont imposés entre 98 et 227 €, 80 % entre 25 et 294 €.

L'histogramme suivant répartit le nombre de locaux d'habitation assujettis à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche) ; la courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).

Dispersion de la TEOM issue des locaux d'habitation en 2021 (appartements et maisons)

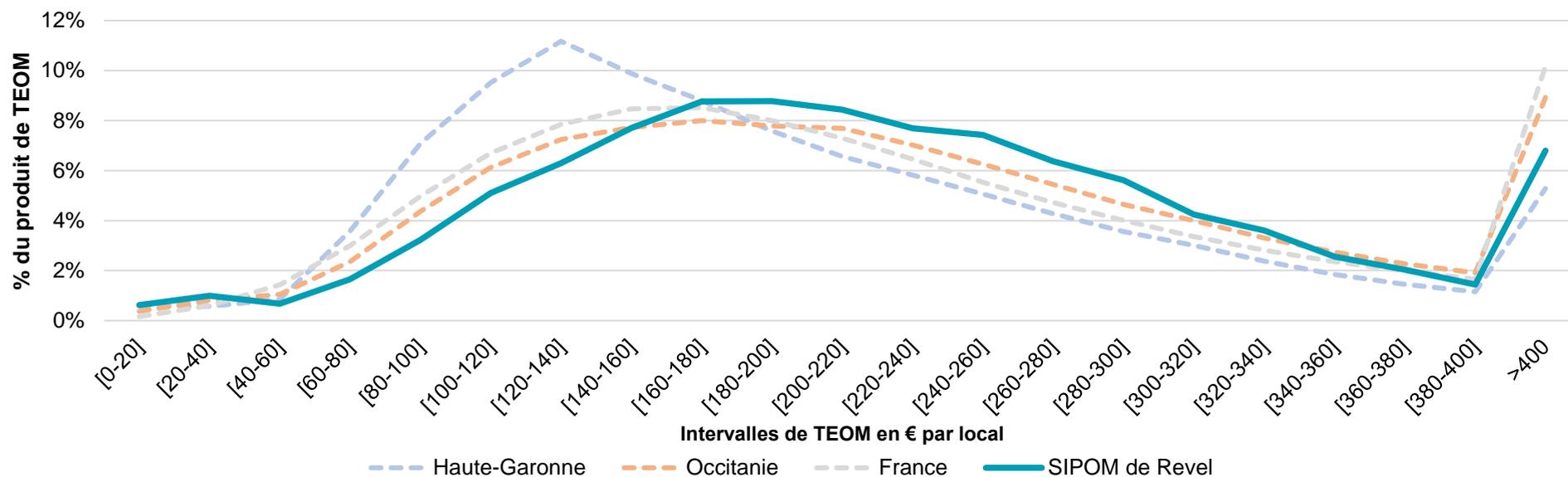


6,8 % de la TEOM issue des habitations provient de 2,3 % d'entre elles, imposées à plus de 400 € de TEOM.

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0 €-20 €]	2 043	7,5%	28 342 €	0,6%
[20€-40€]	1 681	6,1%	45 427 €	1,0%
[40€-60€]	607	2,2%	30 846 €	0,7%
[60€-80€]	1 066	3,9%	75 385 €	1,7%
[80€-100€]	1 624	5,9%	147 286 €	3,2%
[100€-120€]	2 112	7,7%	232 877 €	5,1%
[120€-140€]	2 205	8,1%	287 162 €	6,3%
[140€-160€]	2 346	8,6%	351 433 €	7,7%
[160€-180€]	2 353	8,6%	399 923 €	8,8%
[180€-200€]	2 111	7,7%	400 585 €	8,8%
[200€-220€]	1 835	6,7%	385 149 €	8,4%

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[220€-240€]	1 528	5,6%	351 110 €	7,7%
[240€-260€]	1 357	5,0%	338 825 €	7,4%
[260€-280€]	1 077	3,9%	290 746 €	6,4%
[280€-300€]	884	3,2%	256 171 €	5,6%
[300€-320€]	626	2,3%	193 572 €	4,2%
[320€-340€]	498	1,8%	164 228 €	3,6%
[340€-360€]	334	1,2%	116 657 €	2,6%
[360€-380€]	251	0,9%	92 781 €	2,0%
[380€-400€]	169	0,6%	65 750 €	1,4%
> 400 €	635	2,3%	310 109 €	6,8%
Total	27 342	100,0%	4 564 364 €	100,0%

Dispersion comparée des montants de TEOM des locaux d'habitation par tranche de montant unitaire en 2021



L'analyse des écarts tient à des indicateurs tels les caractéristiques de l'habitat (appartements/maisons, surfaces...) et le montant des valeurs locatives.

Répartition des locaux d'habitation par type et nombre d'étages des immeubles

	Maisons	Appartements				Non précisé
		0-1 étage	2-3 étages	4-5 étages	>5 étages	
SIPOM de Revel	87%	8%	5%	0%	0%	0%
Haute-Garonne	47%	11%	21%	13%	6%	2%
Occitanie	58%	10%	18%	9%	3%	1%

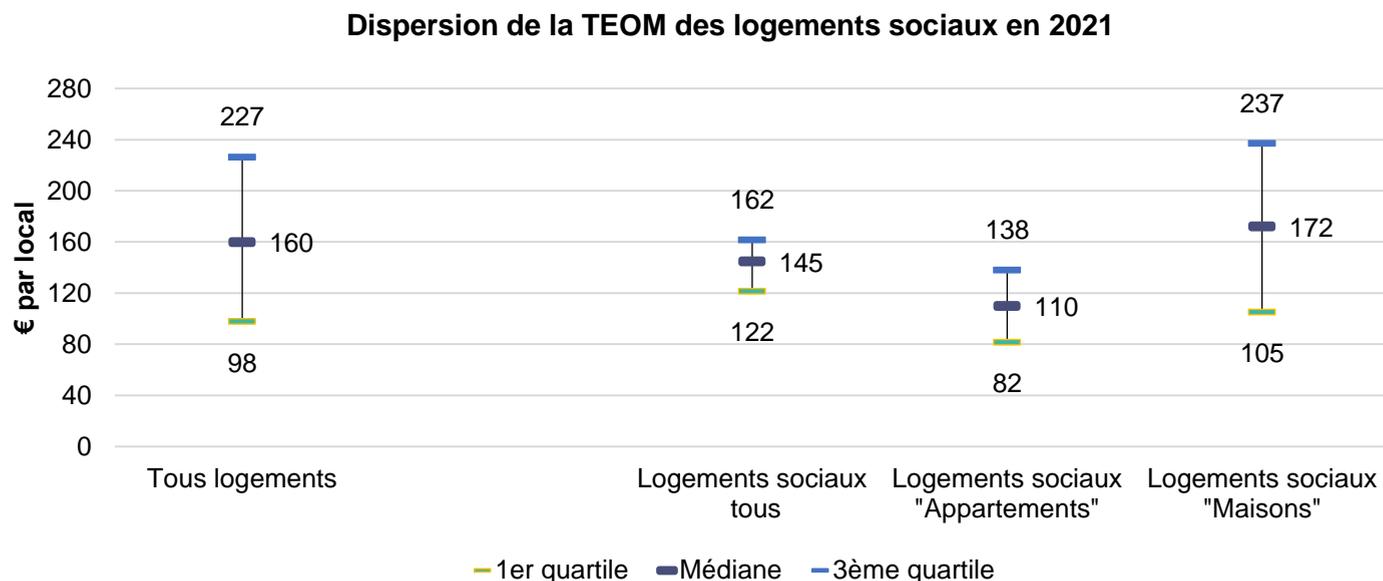
Voir au 6.2 un zoom spécifique sur la TEOM dans l'habitat collectif.

TEOM et habitat social

Le fichier foncier du CEREMA permet de distinguer les logements sociaux des autres locaux d'habitation.

Selon cette source, on estime que 813 logements sociaux sont assujettis à la TEOM au sein de la collectivité (3 % des logements) pour un produit de TEOM d'environ 116000 € soit 3 % de la TEOM provenant des locaux d'habitation (hors dépendances).

Les graphiques ci-dessous présentent des statistiques de dispersion sur les niveaux de TEOM observés au sein des logements sociaux.



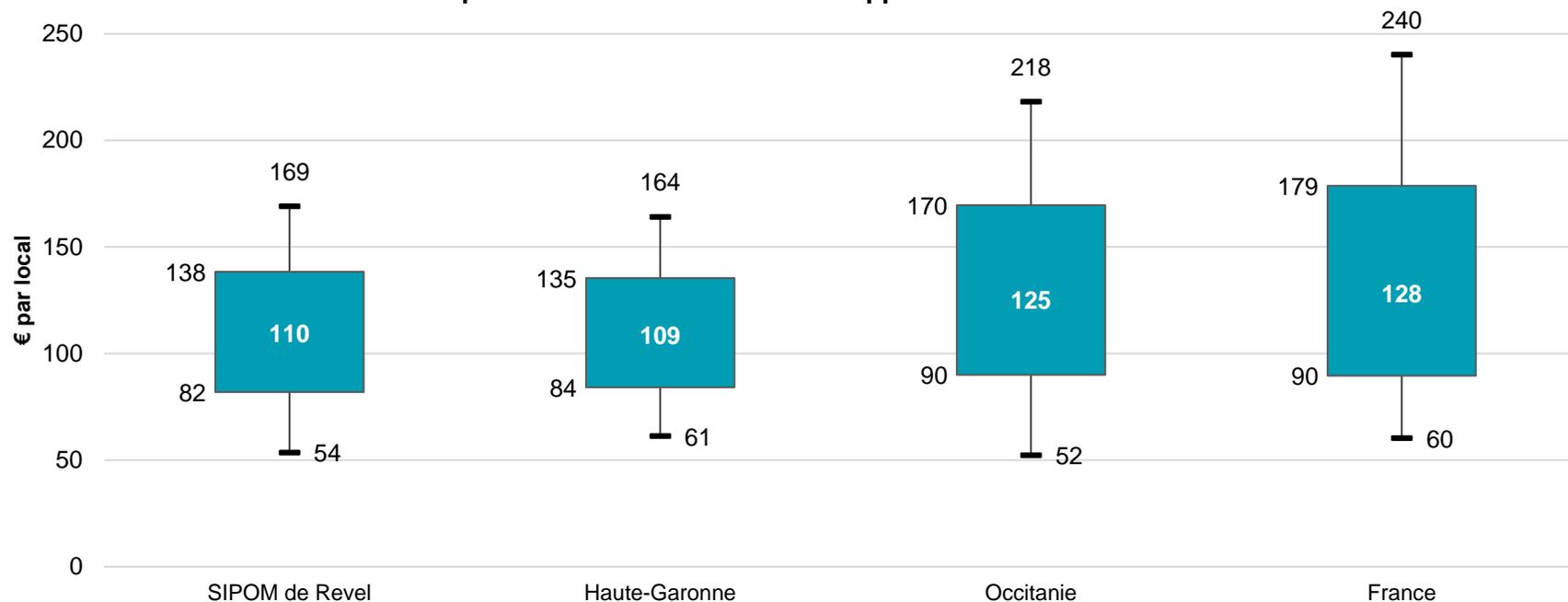
Sur certains territoires, les logements sociaux peuvent présenter des valeurs locatives moyennes plus élevées que sur les appartements du privé.

Ces situations particulières s'opèrent notamment lorsqu'une proportion notable du parc d'appartements considérés comme peu attractifs dans les années 1970 n'a pas fait l'objet de révision notable.

6.2 TEOM provenant des appartements (hors dépendances)

TEOM moyenne des appartements **111 €/local**

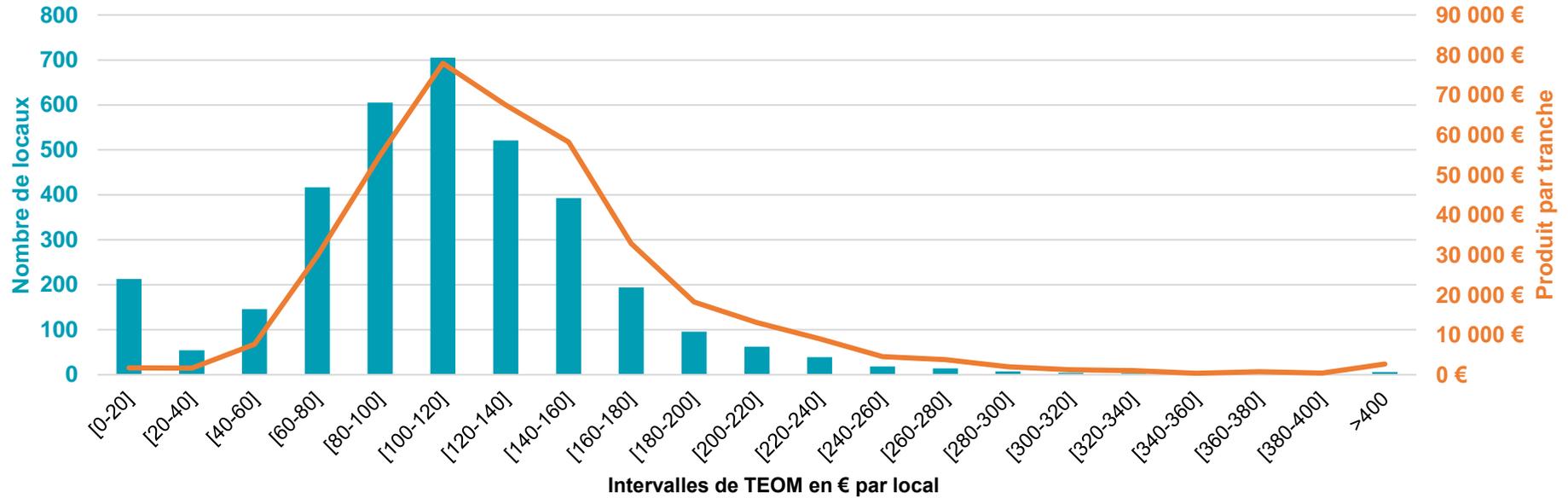
Dispersion de la TEOM issue des appartements en 2021



Autour d'une médiane de 110 €, 50 % des appartements sont imposés entre 82 et 138 € de TEOM, 80 % entre 54 et 169 €. La dispersion par commune des montants de TEOM des appartements est donnée en annexe 2.

L'histogramme suivant répartit le nombre d'appartements assujettis à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche) ; la courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).

Dispersion des niveaux de TEOM prélevés auprès des appartements en 2021

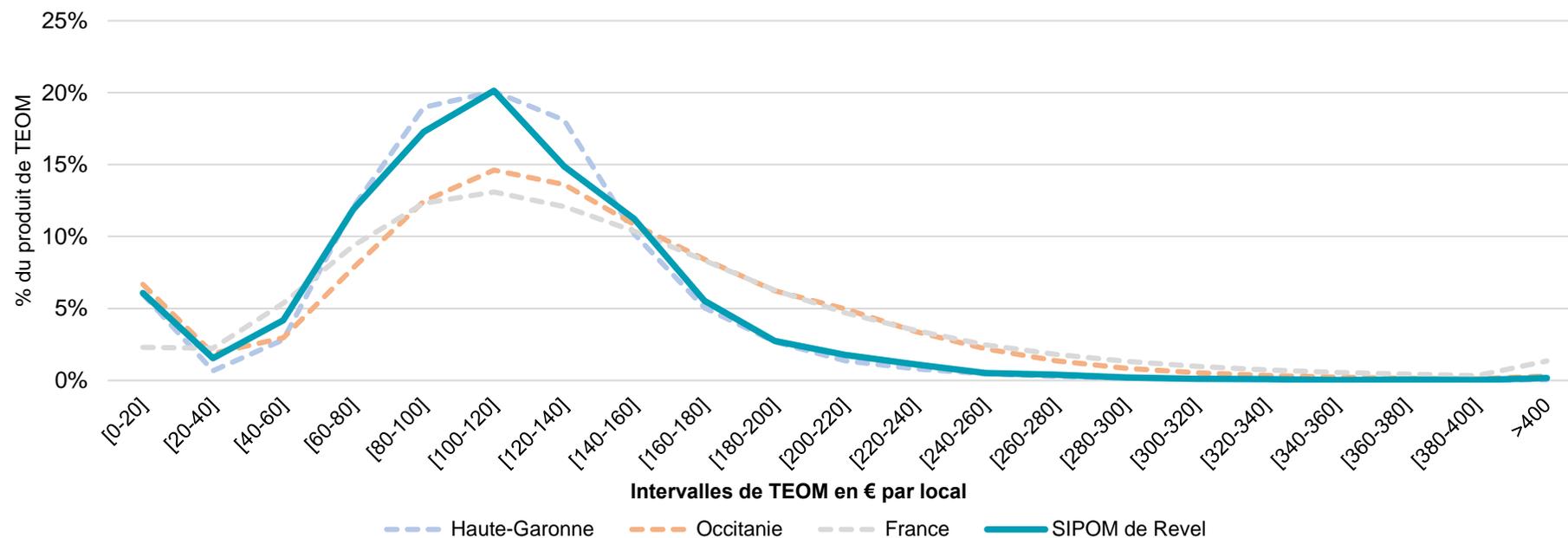


Le produit de TEOM des contribuables payant moins de 20 € (6,1 % des appartements) représente 1699,3661980276 € soit 0,4 % de la taxe venant des appartements.

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0 €-20 €]	213	6,1%	1 699 €	0,4%
[20€-40€]	54	1,5%	1 624 €	0,4%
[40€-60€]	146	4,2%	7 588 €	2,0%
[60€-80€]	417	11,9%	29 759 €	7,7%
[80€-100€]	605	17,3%	54 949 €	14,1%
[100€-120€]	705	20,1%	77 935 €	20,0%
[120€-140€]	521	14,9%	67 500 €	17,4%
[140€-160€]	393	11,2%	58 180 €	15,0%
[160€-180€]	194	5,5%	32 828 €	8,4%
[180€-200€]	96	2,7%	18 186 €	4,7%
[200€-220€]	62	1,8%	13 010 €	3,3%

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[220€-240€]	39	1,1%	8 973 €	2,3%
[240€-260€]	18	0,5%	4 511 €	1,2%
[260€-280€]	14	0,4%	3 740 €	1,0%
[280€-300€]	7	0,2%	1 992 €	0,5%
[300€-320€]	4	0,1%	1 235 €	0,3%
[320€-340€]	3	0,1%	996 €	0,3%
[340€-360€]	1	0,0%	359 €	0,1%
[360€-380€]	2	0,1%	749 €	0,2%
[380€-400€]	1	0,0%	384 €	0,1%
> 400 €	6	0,2%	2 696 €	0,7%
Total	3 501	100,0%	388 892 €	100,0%

Dispersion comparée des produits de TEOM des appartements par tranche en 2021

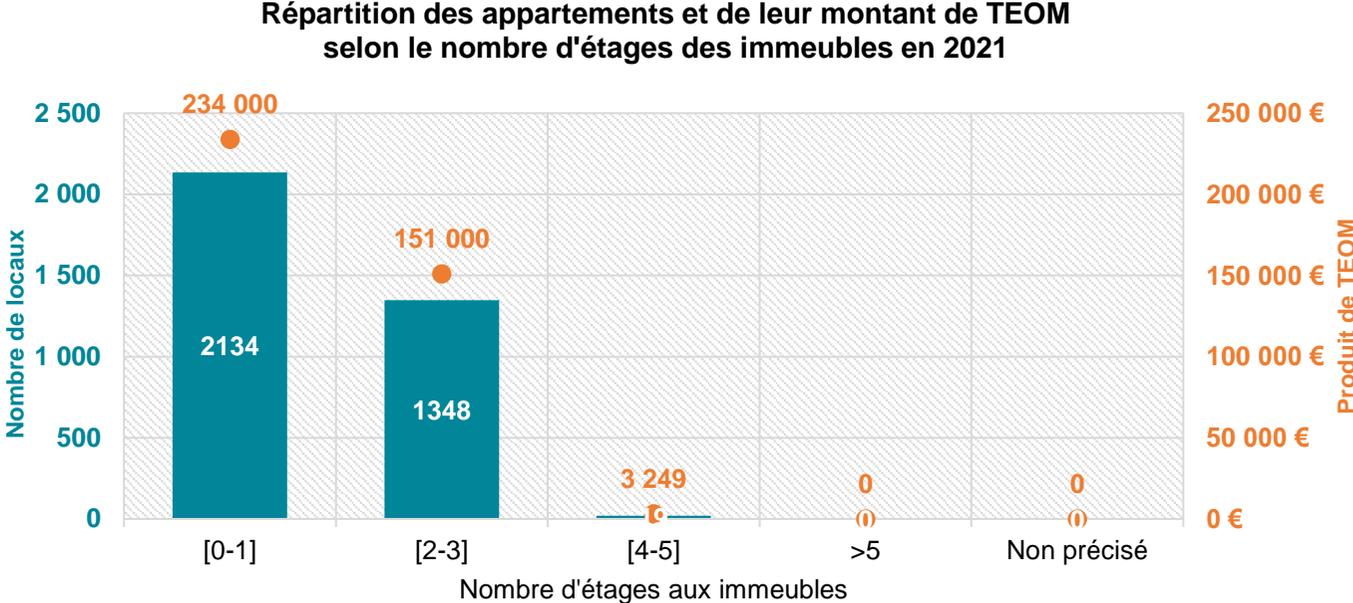


L'analyse des écarts tient à des indicateurs tels les caractéristiques de l'habitat et le montant des valeurs locatives.

Répartition des appartements selon le nombre d'étages des immeubles

	0-1 étage	2-3 étages	4-5 étages	>5 étages	Non précisé
SIPOM de Revel	61%	39%	1%	0%	0%
Haute-Garonne	20%	40%	25%	11%	3%
Occitanie	25%	44%	21%	7%	3%

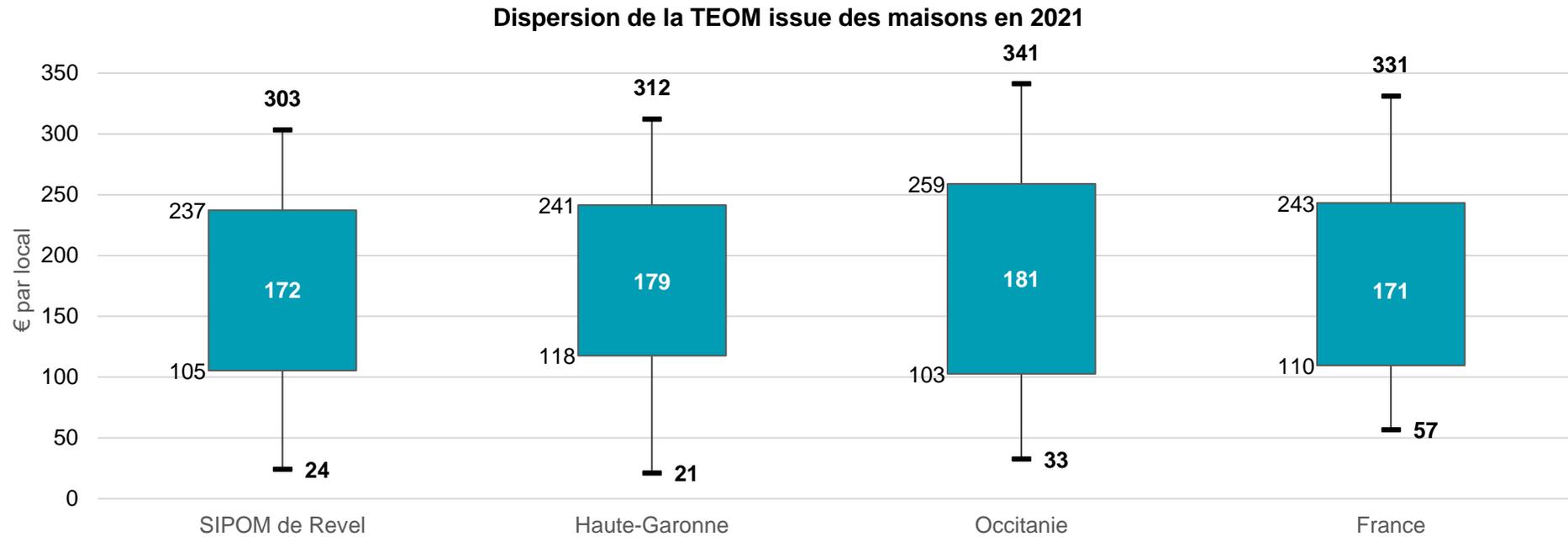
L'histogramme suivant indique le nombre d'appartements selon le nombre d'étages de l'immeuble qui les héberge (ordonnée à gauche), et le montant de TEOM des immeubles selon leur nombre d'étages (ordonnée de droite).



6.3 TEOM provenant des maisons (hors dépendances)

TEOM moyenne des maisons

175 €/local

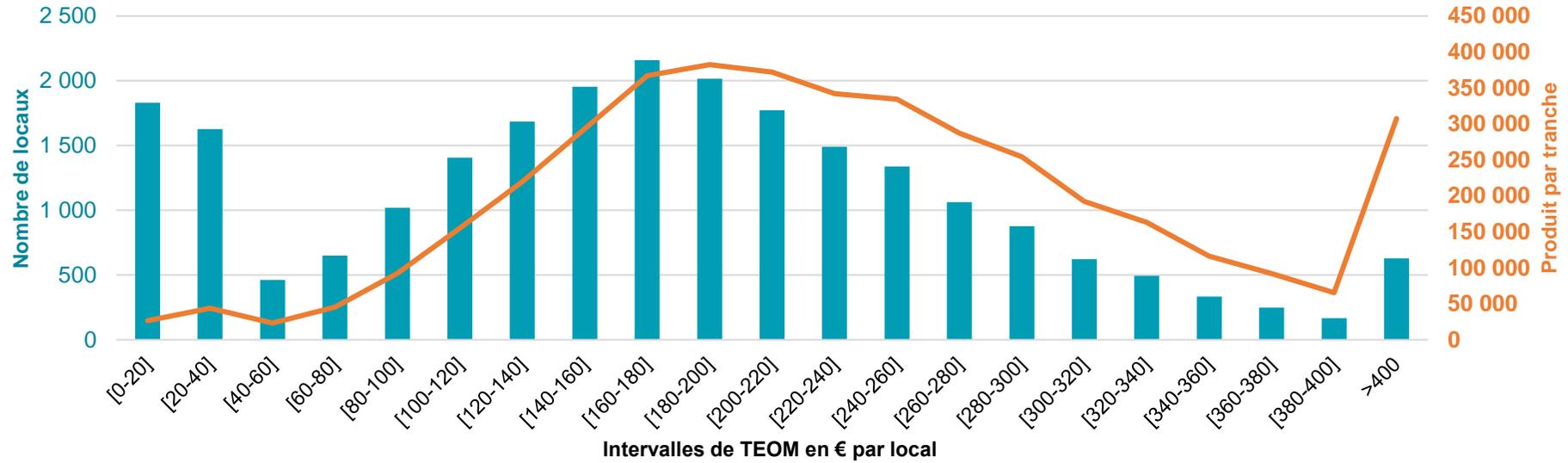


Autour d'une médiane de 172 €, 50 % des maisons sont imposées entre 105 et 237 € de TEOM, 80 % entre 24 et 303 €.

La dispersion par commune des montants de TEOM des maisons est donnée en annexe 2.

L'histogramme suivant répartit le nombre de maisons assujetties à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche) ; la courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).

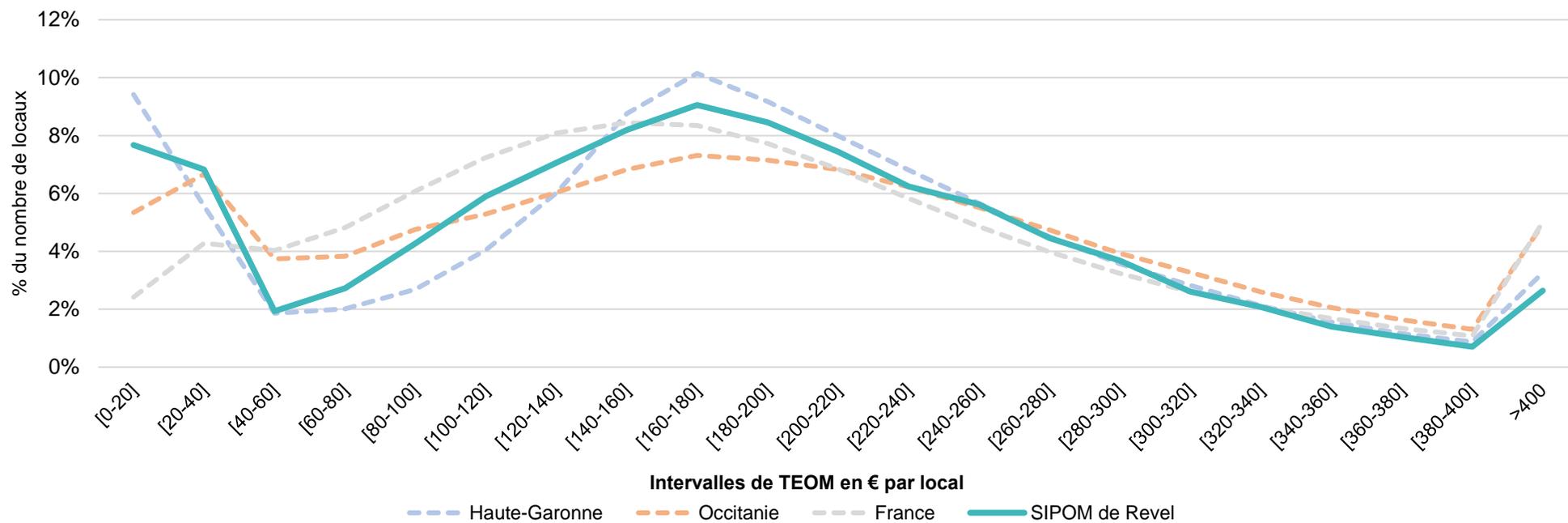
Dispersion des niveaux de TEOM prélevés auprès des maisons en 2021



TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0 €-20 €]	1 830	7,7%	26 642 €	0,6%
[20€-40€]	1 627	6,8%	43 803 €	1,0%
[40€-60€]	461	1,9%	23 258 €	0,6%
[60€-80€]	649	2,7%	45 626 €	1,1%
[80€-100€]	1 019	4,3%	92 337 €	2,2%
[100€-120€]	1 407	5,9%	154 942 €	3,7%
[120€-140€]	1 684	7,1%	219 662 €	5,3%
[140€-160€]	1 953	8,2%	293 252 €	7,0%
[160€-180€]	2 159	9,1%	367 096 €	8,8%
[180€-200€]	2 015	8,5%	382 399 €	9,2%
[200€-220€]	1 773	7,4%	372 139 €	8,9%

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[220€-240€]	1 489	6,2%	342 137 €	8,2%
[240€-260€]	1 339	5,6%	334 315 €	8,0%
[260€-280€]	1 063	4,5%	287 007 €	6,9%
[280€-300€]	877	3,7%	254 179 €	6,1%
[300€-320€]	622	2,6%	192 338 €	4,6%
[320€-340€]	495	2,1%	163 232 €	3,9%
[340€-360€]	333	1,4%	116 299 €	2,8%
[360€-380€]	249	1,0%	92 032 €	2,2%
[380€-400€]	168	0,7%	65 366 €	1,6%
> 400 €	629	2,6%	307 413 €	7,4%
Total	23 841	100,0%	4 175 471 €	100,0%

Dispersion comparée des produits de TEOM des maisons par tranche en 2021



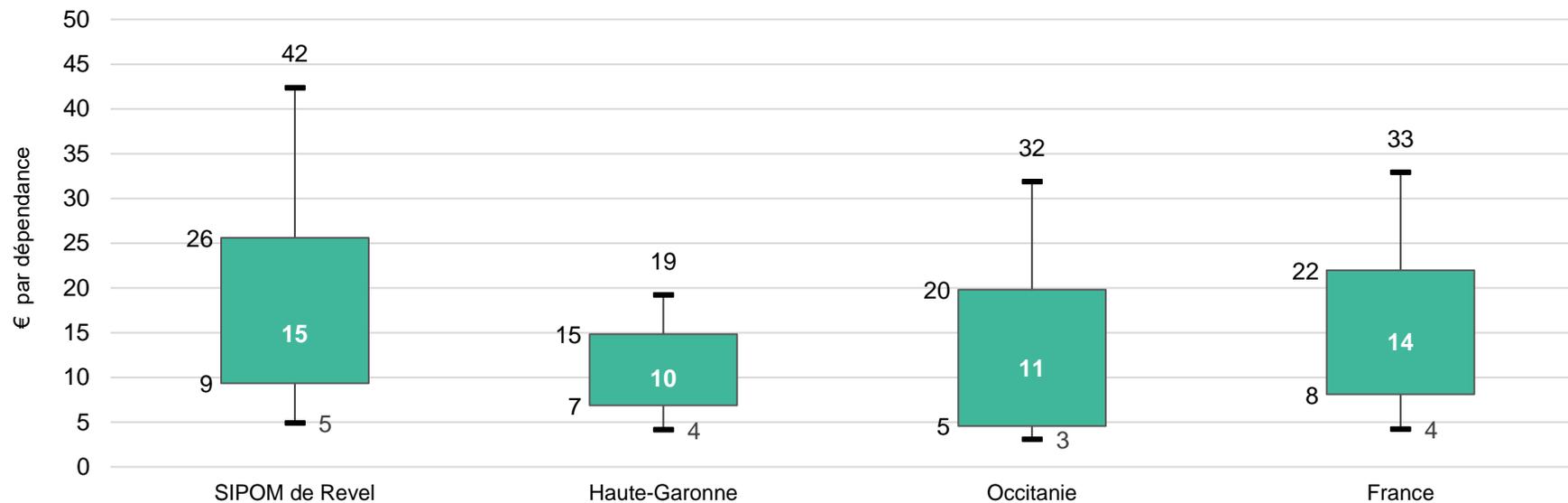
L'analyse des écarts tient à des indicateurs tels les caractéristiques de l'habitat et le montant des valeurs locatives.

6.4 TEOM provenant des dépendances

TEOM moyenne des dépendances

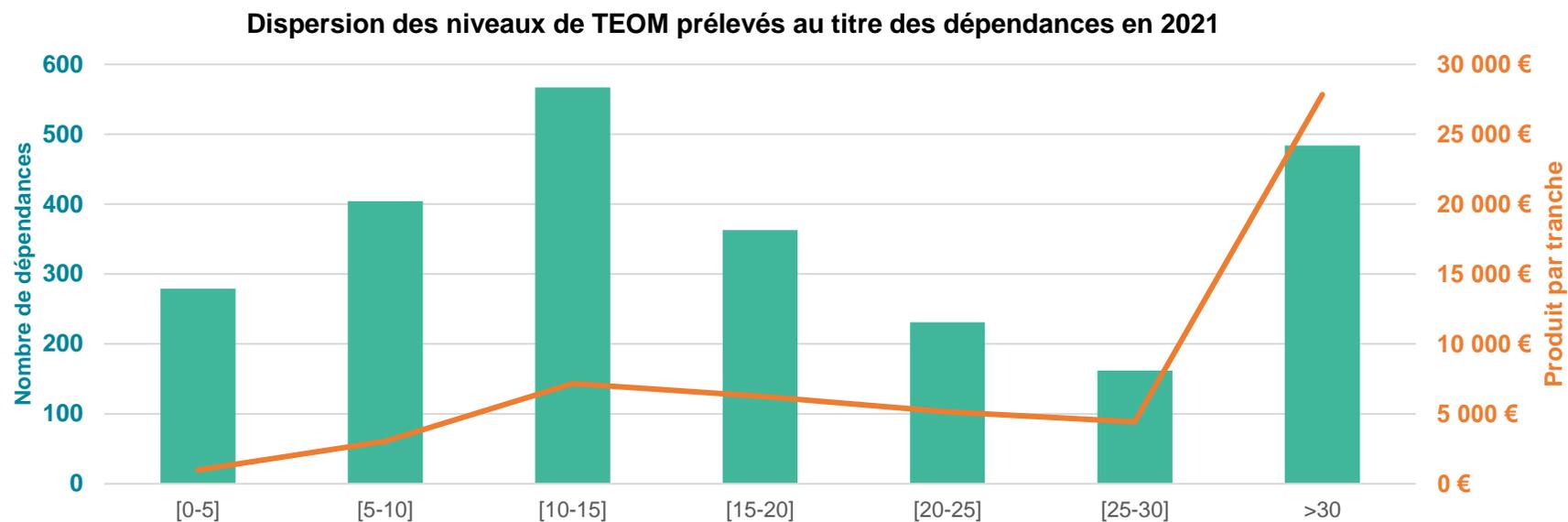
22 €/dépendance

Dispersion de la TEOM issue des dépendances en 2021



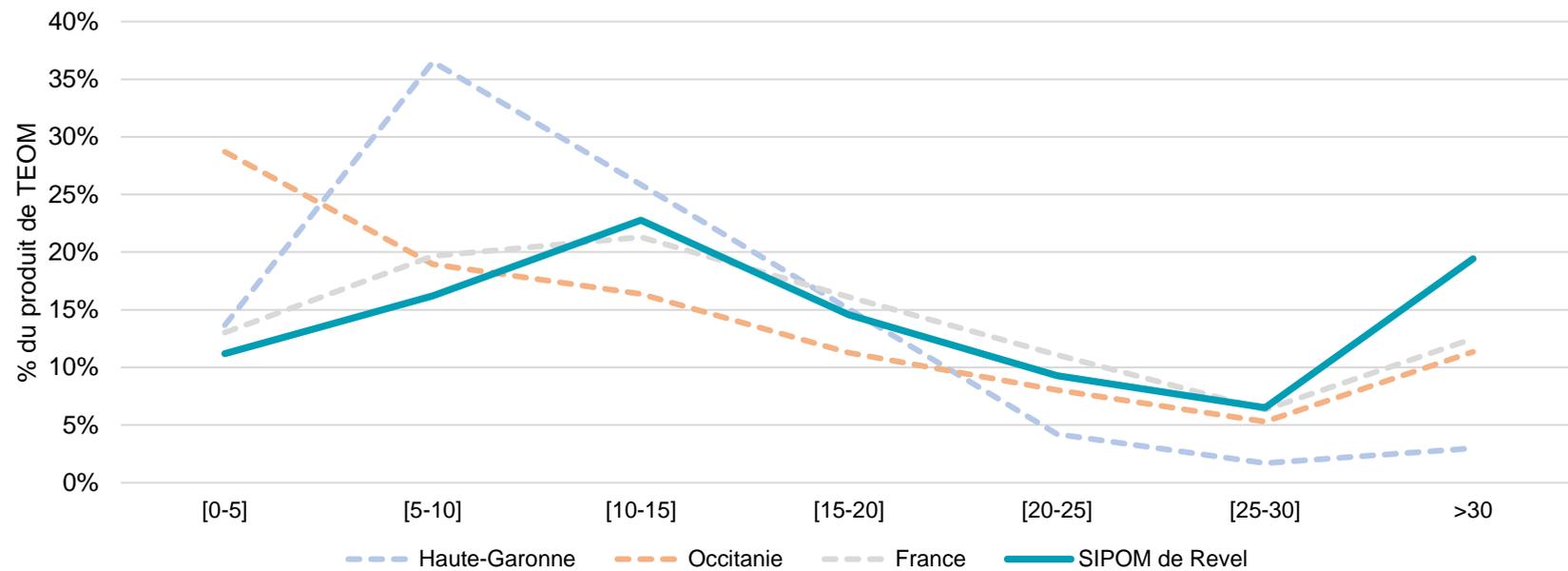
Autour d'une médiane de 15 €, 50 % des dépendances sont imposées entre 9 et 26 € de TEOM, 80 % entre 5 et 42 €.

L'histogramme suivant répartit le nombre de dépendances assujetties à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche); La courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).



TEOM €/dépendance	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0-5]	279	11,2%	977 €	1,8%
[5-10]	404	16,2%	3 041 €	5,5%
[10-15]	567	22,8%	7 164 €	13,1%
[15-20]	363	14,6%	6 262 €	11,4%
[20-25]	231	9,3%	5 142 €	9,4%
[25-30]	162	6,5%	4 417 €	8,1%
>30	484	19,4%	27 833 €	50,8%
Total	2 490	100,0%	54 836 €	100,0%

Dispersion comparée des produits de TEOM des dépendances par tranche en 2021

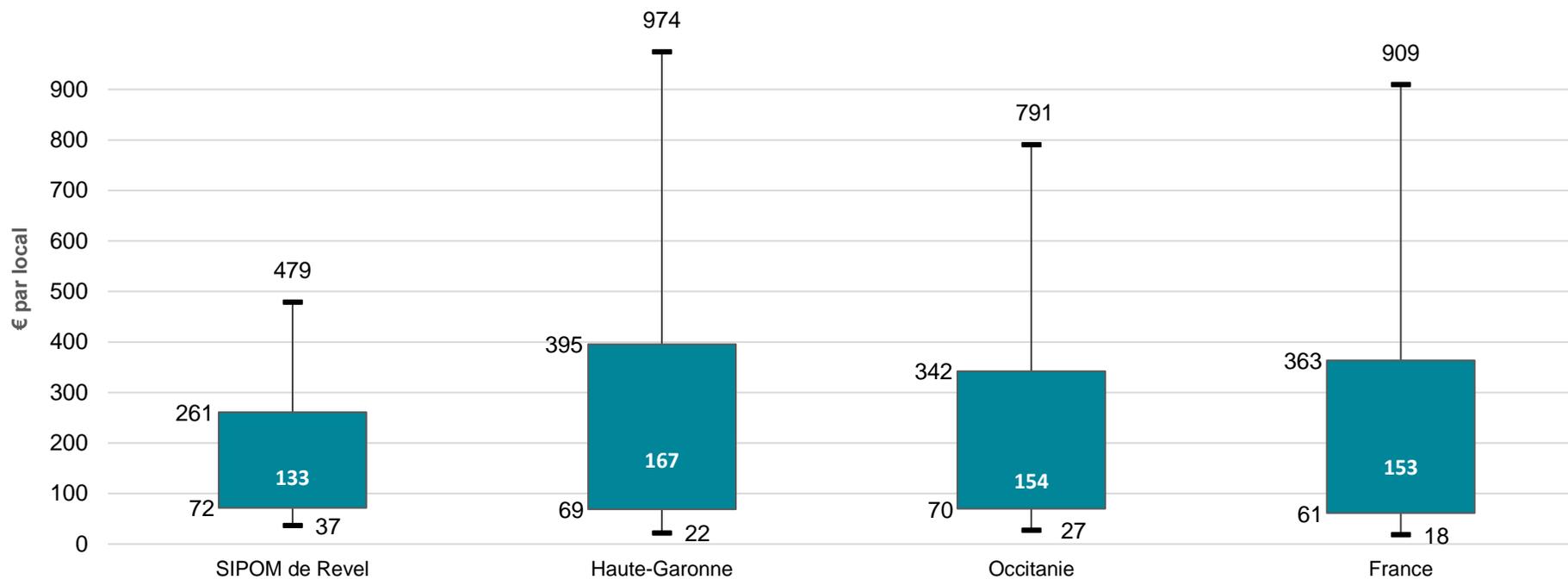


6.5 TEOM provenant des locaux professionnels

TEOM moyenne des locaux professionnels

228 €/local

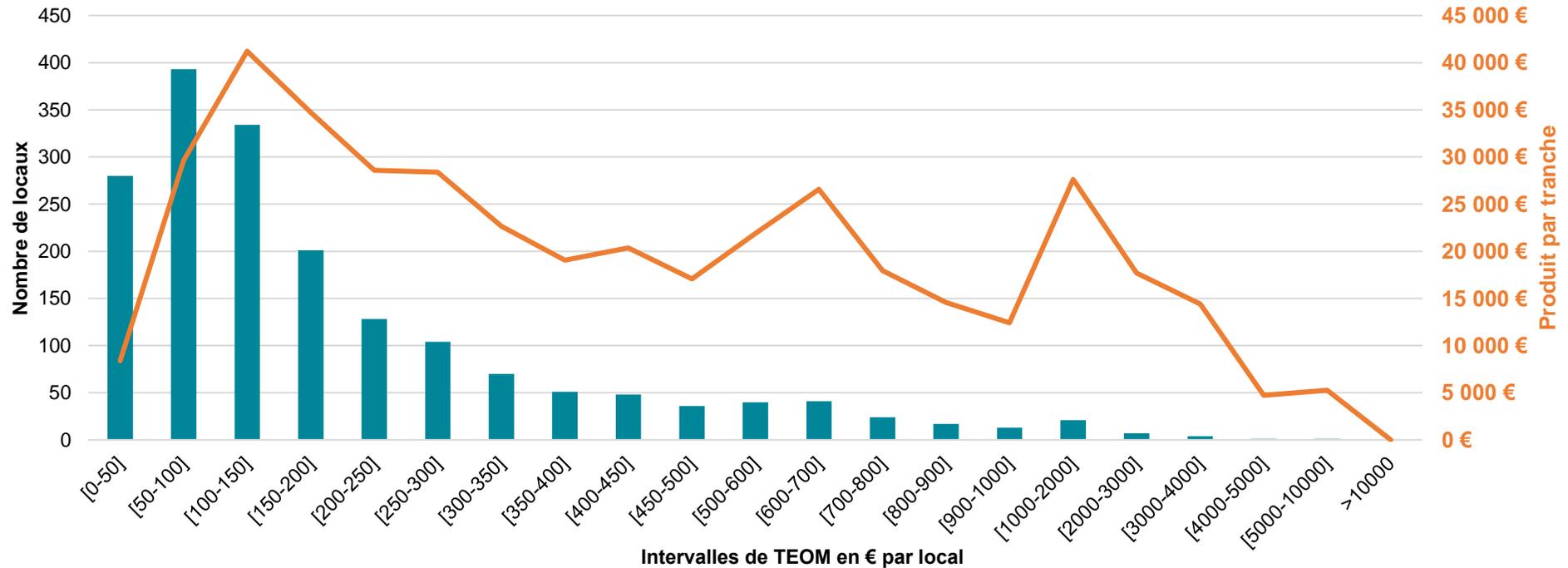
Dispersion de la TEOM issue des locaux professionnels en 2021



Autour d'une médiane de 133 €, 50 % des locaux professionnels sont imposés entre 72 et 261 € de TEOM, 80 % entre 37 et 479 €.

L'histogramme suivant répartit le nombre de locaux professionnels assujettis à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche) ; la courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).

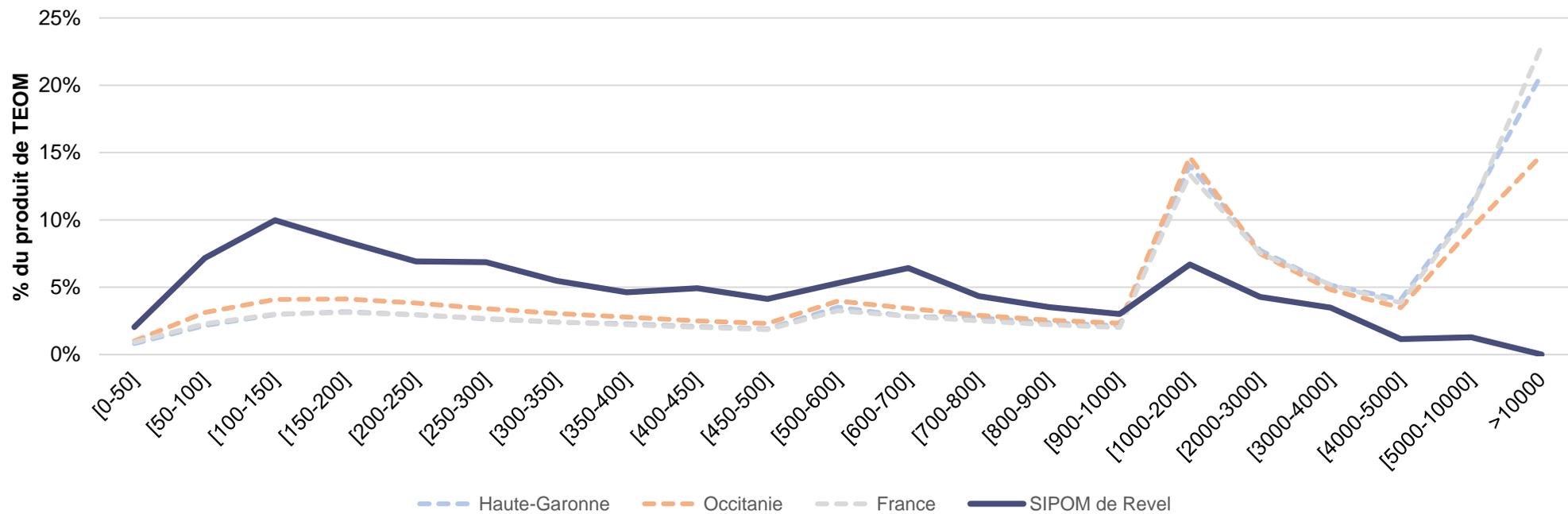
Dispersion des niveaux de TEOM prélevée auprès des locaux professionnels en 2021



TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0€-50€]	280	15,4%	8 392 €	2,0%
[50€-100€]	393	21,7%	29 626 €	7,2%
[100€-150€]	334	18,4%	41 217 €	10,0%
[150€-200€]	201	11,1%	34 707 €	8,4%
[200€-250€]	128	7,1%	28 586 €	6,9%
[250€-300€]	104	5,7%	28 388 €	6,9%
[300€-350€]	70	3,9%	22 655 €	5,5%
[350€-400€]	51	2,8%	19 064 €	4,6%
[400€-450€]	48	2,6%	20 354 €	4,9%
[450€-500€]	36	2,0%	17 055 €	4,1%
[500€-600€]	40	2,2%	21 889 €	5,3%

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[600€-700€]	41	2,3%	26 560 €	6,4%
[700€-800€]	24	1,3%	17 949 €	4,3%
[800€-900€]	17	0,9%	14 580 €	3,5%
[900€-1000€]	13	0,7%	12 428 €	3,0%
[1000€-2000€]	21	1,2%	27 626 €	6,7%
[2000€-3000€]	7	0,4%	17 684 €	4,3%
[3000€-4000€]	4	0,2%	14 394 €	3,5%
[4000€-5000€]	1	0,1%	4 732 €	1,1%
[5000€-10000€]	1	0,1%	5 271 €	1,3%
>10000 €	0	0,0%	- €	0,0%
Total	1 814	100,0%	413 158 €	100,0%

Dispersion comparée des produits des locaux professionnels par tranche en 2021



Détail des locaux professionnels par type d'activité

Le tableau ci-dessous liste les différents types de locaux professionnels contribuant à la TEOM.

Pour des considérations de secret statistique, les valeurs ne sont pas affichées en cas d'effectif inférieur à 5 (remplacées par « ss »).

Type de local	Nombre	Produits
Boutiques et magasins sur rue (surface principale inférieure à 400 m ²)	524	98200
Bureaux et locaux divers assimilables	464	97300
Lieux de dépôt ou de stockage et parcs de stationnement	341	73300
Ateliers et autres locaux assimilables	253	47200
Magasins de grande surface (surface principale comprise entre 400 et 2 499 m ²)	13	16200
Établissements de spectacles, de sports et de loisirs et autres locaux assimilables	50	15800
Hôtels et locaux assimilables	40	15000
Cliniques et établissements du secteur sanitaire et social	16	7700
Commerces sans accès direct sur la rue (surface principale < 400 m ²)	31	4900
Magasins de très grande surface (surface principale égale ou supérieure à 2 500 m ²)	ss	ss
Stations-service, stations de lavage et assimilables	6	1700
Marchés	ss	ss
Établissements d'enseignement et locaux assimilables	ss	ss
Magasins appartenant à un ensemble commercial (surface principale < 400 m ²)	ss	ss
Autres établissements	ss	ss

7. Pratiques d'exonération de TEOM sur le territoire

Certains locaux sont exonérés de la TEOM, conformément à l'article 1521 du code général des impôts :

- les locaux exonérés de droit : usines, bâtiments occupés par des administrations et établissements publics ainsi que les missions diplomatiques et consulaires ;
- les locaux exonérés de TEOM suite à des demandes des contribuables justifiant une vacance des locaux (de plus de 3 mois) ;
- les locaux professionnels lorsque l'autorité délibérante accorde cette exonération (par exemple pour ceux n'ayant pas accès au service ou facturés uniquement en redevance spéciale).

Sont présentés ci-dessous le nombre de locaux concernés et une estimation du produit théorique de TEOM que représentent ces exonérations.

Exonérations	Nombre de locaux	Montant théorique de TEOM exonéré
Locaux exonérés de droit	287	
Locaux exonérés car vacants	15	1 347 €
Locaux professionnels exonérés sur délibération	363	215 200 €

Détail des locaux exonérés sur délibération par type	Nombre de locaux exonérés	Montant théorique de TEOM exonéré	Répartition en nombre de locaux	Répartition en montant
Magasins et lieux de vente	86	76000	37%	35%
Ateliers et autres locaux assimilables	52	45400	23%	21%
Bureaux et locaux divers assimilables	29	28700	13%	13%
Lieux de dépôt ou de stockage et parcs de stationnement	25	14700	11%	7%
Hôtels et locaux assimilables	13	10700	6%	5%
Cliniques et établissements du secteur sanitaire et social	11	30600	5%	14%
Établissements de spectacles, de sports et de loisirs et autres locaux assimilables	9	2800	4%	1%
Établissements d'enseignement et locaux assimilables	3	3400	1%	2%
Établissements industriels n'étant pas évalués selon la méthode comptable	2	2800	1%	1%

Annexe 1 Détail par commune

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier par commune le nombre de locaux (annexe 1.1) et la répartition de la TEOM (annexe 1.2) par type de local.

Annexe 1.1 Nombre de locaux par type

Collectivités adhérentes	Nombre de locaux			Répartition par type de locaux		
	Habitation	Dépendance	Local pro	Habitation	Dépendance	Local pro
LES BRUNELS	207	17	8	89%	7%	3%
ALBIAC	118	2	2	97%	2%	2%
AURIAC SUR VENDINELLE	577	82	28	84%	12%	4%
AURIN	181	4	3	96%	2%	2%
BEAUVILLE	88	4	3	93%	4%	3%
BÉLESTA EN LAURAGAIS	62	7	4	85%	10%	5%
BOURG SAINT BERNARD	577	35	19	91%	6%	3%
LE CABANIAL	216	17	5	91%	7%	2%
CAMBIAC	127	4	3	95%	3%	2%
CARAGOUDES	131	8	2	93%	6%	1%
CARAMAN	1389	143	142	83%	9%	8%
LE FAGET	211	22	9	87%	9%	4%
LE FALGA	72	1	1	97%	1%	1%
FRANCARVILLE	104	2	1	97%	2%	1%
JUZES	47	10		82%	18%	0%
LANTA	1150	145	39	86%	11%	3%
LOUBENS LAURAGAIS	248	21	6	90%	8%	2%
MASCARVILLE	100	2		98%	2%	0%
MAURENS	111	5	3	93%	4%	3%
MAUREVILLE	159	9	7	91%	5%	4%
MONTEGUT LAURAGAIS	232	11	7	93%	4%	3%
MOURVILLES BASSES	48	2		96%	4%	0%
MOURVILLES HAUTES	93	11	3	87%	10%	3%
NOGARET	48			100%	0%	0%
PRESERVILLE	410	16	7	95%	4%	2%
PRUNET	85	5	7	88%	5%	7%
REVEL	6214	648	620	83%	9%	8%
ROUMENS	148	3	5	95%	2%	3%
SAINT FELIX LAURAGAIS	821	54	44	89%	6%	5%
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE	1380	69	44	92%	5%	3%
SAINT JULIA	262	32	8	87%	11%	3%
SAINT PIERRE DE LAGES	449	35	5	92%	7%	1%
LA SALVETAT LAURAGAIS	76	1	4	94%	1%	5%
SAUSSENS	120	4	5	93%	3%	4%
SEGREVILLE	155	8	4	93%	5%	2%
TARABEL	289	9	4	96%	3%	1%
TOUTENS	176	6	5	94%	3%	3%
VALLESVILLE	261	1	13	95%	0%	5%
VAUDREUILLE	223	10	15	90%	4%	6%
VAUX	162	12	4	91%	7%	2%
VENDINE	140	9	1	93%	6%	1%
AGUTS	155	2	5	96%	1%	3%
ALGANS	134	7	4	92%	5%	3%
APPELLE	43	1	2	93%	2%	4%
ARFONS	321	86	14	76%	20%	3%
BELLESERRE	104	13	2	87%	11%	2%
BERTRE	73			100%	0%	0%
BLAN	565	28	40	89%	4%	6%
CAHUZAC	120	9	13	85%	6%	9%
CAMBON LES LAVAUR	181	5	15	90%	2%	7%
LES CAMMAZES	278	45	17	82%	13%	5%
CUQ TOULZA	382	39	60	79%	8%	12%
DOURGNE	787	164	84	76%	16%	8%
DURFORT	183	35	29	74%	14%	12%

GARREVAQUES	231	17	8	90%	7%	3%
LACROISILLE	86	6	5	89%	6%	5%
LAGARDIOLLE	131	14	6	87%	9%	4%
LEMPAUT	484	38	33	87%	7%	6%
MASSAGUEL	270	36	14	84%	11%	4%
MAURENS SCOPONT	81	2	22	77%	2%	21%
MONTGEY	164	14	4	90%	8%	2%
MOUZENS	68	1	2	96%	1%	3%
PALLEVILLE	262	9	11	93%	3%	4%
PECHAUDIER	118	2	3	96%	2%	2%
POUDIS	150	8	5	92%	5%	3%
PUECHOURS	71	3	5	90%	4%	6%
PUYLAURENS	2077	169	173	86%	7%	7%
SAINT AMANCET	124	20	3	84%	14%	2%
SAINT AVIT	132	11	4	90%	7%	3%
SAINT SERVIN LES LAVOUR	91	5	1	94%	5%	1%
SOREZE	1809	215	140	84%	10%	6%
TOTAL	27342	2490	1814	86%	8%	6%

Annexe 1.2 TEOM par type de locaux

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier par commune la répartition de la TEOM par type de local. Pour permettre la comparaison, le produit de TEOM de chaque type a été ramené à la population (source : population municipale 2019, cf. annexe 3).

Collectivités adhérentes	TEOM par type de local en €/hab.			TEOM par type de local en %		
	Habitation	Dépendance	Local pro	Habitation	Dépendance	Local pro
AGUTS	94	0	2	98%	0%	2%
ALBIAC	91	0	1	99%	0%	1%
ALGANS	88	1	3	96%	1%	3%
APPELLE	89	0	2	97%	0%	3%
ARFONS	87	4	3	92%	4%	3%
AURIAC SUR VENDINELLE	101	2	5	94%	1%	4%
AURIN	90	0	1	98%	0%	2%
BEAUVILLE	92	1	1	98%	1%	1%
BELESTA EN LAURAGAIS	93	1	5	94%	1%	5%
BELLESERRE	94	1	1	98%	1%	1%
BERTRE	95			100%	0%	0%
BLAN	87	1	10	89%	1%	10%
BOURG SAINT BERNARD	95	1	3	96%	1%	3%
CAHUZAC	42	1	4	91%	2%	8%
CAMBIAC	87	0	3	96%	0%	4%
CAMBON LES LAVAUR	88	0	7	93%	0%	7%
CARAGOUDES	90	1	1	98%	1%	1%
CARAMAN	103	1	14	87%	1%	12%
CUQ TOULZA	88	2	15	84%	2%	14%
DOURGNE	88	2	16	83%	2%	15%
DURFORT	83	2	13	84%	2%	13%
FRANCARVILLE	100	0	0	100%	0%	0%
GARREVAQUES	78	1	7	91%	2%	8%
JUZES	103	4		97%	3%	0%
LA SALVETAT LAURAGAIS	77	1	12	86%	1%	13%
LACROISILLE	96	1	4	95%	1%	4%
LAGARDIOLLE	88	1	5	93%	1%	5%
LANTA	103	1	3	96%	1%	3%
LE CABANIAL	69	1	7	90%	2%	8%
LE FAGET	96	1	3	96%	1%	3%
LE FALGA	90	0	2	98%	0%	2%
LEMPAUT	83	1	8	91%	1%	8%
LES BRUNELS	90	1	3	96%	1%	3%
LES CAMMAZES	91	2	5	93%	2%	5%
LOUBENS LAURAGAIS	91	1	2	97%	1%	2%
MASCARVILLE	95	0		100%	0%	0%
MASSAGUEL	100	2	6	93%	2%	6%
MAURENS	90	1	2	98%	1%	2%
MAURENS SCOPONT	77	0	22	78%	0%	22%
MAUREVILLE	91	0	3	96%	0%	3%
MONTEGUT LAURAGAIS	94	1	2	97%	1%	2%
MONTGEY	92	1	3	96%	1%	3%
MOURVILLES BASSES	97	1		99%	1%	0%
MOURVILLES HAUTES	89	2	3	95%	2%	3%
MOUZENS	89	0	2	98%	0%	2%
NOGARET	87			100%	0%	0%
PALLEVILLE	101	0	6	94%	0%	6%
PECHAUDIER	99	1	1	98%	1%	1%
POUDIS	91	1	1	98%	1%	1%
PRESERVILLE	102	1	0	99%	1%	0%
PRUNET	87	1	5	94%	1%	5%
PUECHOURS	86	0	4	96%	0%	4%
PUYLAURENS	112	1	11	90%	1%	9%
REVEL	115	2	19	85%	1%	14%
ROUMENS	89	1	3	96%	1%	3%

SAINT AMANCET	85	2	6	91%	2%	7%
SAINT AVIT	87	2	4	94%	2%	4%
SAINT FELIX LAURAGAIS	103	1	6	94%	1%	5%
SAINT JULIA	91	1	1	98%	1%	1%
SAINT PIERRE DE LAGES	108	1	1	98%	1%	1%
SAINT SERVIN LES LAVOUR	93	1	0	99%	1%	0%
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE	106	0	4	96%	0%	4%
SAUSSENS	73	0	21	78%	0%	22%
SEGREVILLE	89	1	4	95%	1%	4%
SOREZE	104	1	9	91%	1%	8%
TARABEL	87	1	2	98%	1%	2%
TOUTENS	81	1	2	97%	1%	3%
VALLESVILLE	88	0	3	97%	0%	3%
VAUDREUILLE	85	1	8	91%	1%	9%
VAUX	89	1	2	97%	1%	2%
VENDINE	91	2	0	98%	2%	0%

Annexe 2 Dispersion de la TEOM par commune

Les tableaux ci-après renseignent sur la dispersion des montants unitaires (€/local) par type.
Se reporter au chapitre 6 concernant la dispersion à l'échelle de la collectivité (et le rappel sur les quartiles).

Annexe 2.1 Locaux d'habitation hors dépendances

Communes	TEOM en €/local		
	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Aguts	73	128	191
Albiac	112	188	232
Algans	71	118	178
Appelle	108	160	202
Arfons	26	39	56
Auriac-sur-Vendinelle	122	172	240
Aurin	93	168	234
Beauville	99	172	250
Bélesta-en-Lauragais	103	153	219
Belleserre	92	156	200
Bertre	52	163	214
Blan	115	176	238
Bourg-Saint-Bernard	110	179	247
Cahuzac	92	119	156
Cambiac	99	146	193
Cambon-lès-Lavaur	93	165	226
Caragoudes	86	153	224
Caraman	114	176	253
Cuq-Toulza	105	163	217
Dourgne	92	135	188
Durfort	77	102	143
Falga	85	153	277
Francarville	53	159	245
Garrevaques	86	140	188
Juzes	89	131	198
La Salvetat-Lauragais	95	153	222
Lacroisille	70	111	160
Lagardiolle	117	152	193
Lanta	106	186	267
Le Cabanial	95	142	194
Le Faget	80	125	187
Lempaut	102	153	200
Les Brunels	61	97	162
Les Cammazes	73	101	144
Loubens-Lauragais	92	163	228
Mascarville	77	185	253
Massaguel	83	124	188
Maurens	99	161	217
Maurens-Scopont	91	135	199
Maureville	105	190	229
Montégut-Lauragais	116	173	222
Montgey	99	146	207
Mourvilles-Basses	70	145	208
Mourvilles-Hautes	92	145	222
Mouzens	113	154	218
Nogaret	96	159	212
Palleville	108	173	228

Péchaudier	106	161	211
Poudis	115	152	212
Préserville	42	184	254
Prunet	86	170	205
Puéchoursi	83	122	165
Puylaurens	101	152	229
Revel	118	172	229
Roumens	66	153	219
Saint-Amancet	74	111	189
Saint-Avit	118	185	223
Saint-Félix-Lauragais	97	143	212
Saint-Julia	89	130	182
Saint-Pierre-de-Lages	107	239	301
Saint-Sernin-lès-Lavaur	105	173	230
Sainte-Foy-d'Aigrefeuille	28	180	248
Saussens	47	130	177
Ségreville	103	198	260
Sorèze	94	150	237
Tarabel	101	149	216
Toutens	144	174	229
Vallesvilles	28	150	209
Vaudreuille	95	145	188
Vaux	97	159	231
Vendine	118	173	242

Annexe 2.2 Appartements

Communes	TEOM en €/local		
	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Aguts	60	64	68
Algans	101	101	101
Arfons	22	30	39
Auriac-sur-Vendinelle	107	131	164
Aurin	58	85	86
Belleserre	62	62	62
Blan	101	112	125
Bourg-Saint-Bernard	92	114	135
Cahuzac	105	110	114
Cambiac	68	68	68
Cambon-lès-Lavaur	87	102	109
Caragoudes	99	99	99
Caraman	87	114	142
Cuq-Toulza	98	103	120
Dourgne	68	89	130
Durfort	66	78	85
Francarville	11	75	167
Garrevaques	83	100	119
Lacroisille	80	85	89
Lagardiolle	72	96	123
Lanta	102	112	136
Le Cabanial	76	87	89
Le Faget	72	90	111
Lempaut	77	91	96
Les Brunels	82	89	99
Les Cammazes	64	70	112
Loubens-Lauragais	66	95	102
Massaguel	49	62	91
Maurens-Scopont	82	86	132
Maureville	40	52	63
Montgey	93	104	115
Mouzens	108	149	163
Nogaret	69	70	71
Palleville	92	93	114
Péchaudier	95	106	126
Poudis	18	63	103
Prunet	43	45	95
Puéchoursi	86	86	86
Puylaurens	80	103	121
Revel	89	118	147
Roumens	62	70	75
Saint-Amancet	69	72	76
Saint-Avit	91	120	120
Saint-Félix-Lauragais	72	104	126
Saint-Julia	53	109	118

Saint-Pierre-de-Lages	123	138	138
Saint-Sernin-lès-Lavaur	93	95	111
Sainte-Foy-d'Aigrefeuille	5	95	120
Saussens	38	43	61
Ségreville	101	101	101
Sorèze	73	94	120
Tarabel	100	101	102
Toutens	90	107	124
Vaudreuille	39	53	53
Vaux	31	33	43

Annexe 2.3 Maisons

Communes	TEOM en €/local		
	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Aguts	74	130	193
Albiac	112	188	232
Algans	71	120	178
Appelle	108	160	202
Arfons	26	39	57
Auriac-sur-Vendinelle	127	178	247
Aurin	101	174	234
Beauville	99	172	250
Bélesta-en-Lauragais	103	153	219
Belleserre	93	156	202
Bertre	52	163	214
Blan	125	181	241
Bourg-Saint-Bernard	116	184	254
Cahuzac	92	119	158
Cambiac	101	147	194
Cambon-lès-Lavaur	94	171	229
Caragoudes	85	153	226
Caraman	136	196	266
Cuq-Toulza	108	167	220
Dourgne	99	142	200
Durfort	82	110	150
Falga	85	153	277
Francarville	68	160	245
Garrevaques	87	144	191
Juzes	89	131	198
La Salvetat-Lauragais	95	153	222
Lacroisille	69	112	162
Lagardiolle	120	160	198
Lanta	112	206	278
Le Cabanial	108	144	198
Le Faget	83	131	196
Lempaut	107	156	205
Les Brunels	57	100	167
Les Cammazes	77	103	146
Loubens-Lauragais	92	169	229
Mascarville	77	185	253
Massaguel	90	129	192
Maurens	99	161	217
Maurens-Scopont	97	136	208
Maureville	110	191	232
Montégut-Lauragais	116	173	222
Montgey	100	148	208
Mourvilles-Basses	70	145	208
Mourvilles-Hautes	92	145	222
Mouzens	114	158	219
Nogaret	101	159	212
Palleville	112	176	231
Péchaudier	108	165	211
Poudis	117	154	216
Préserville	42	184	254
Prunet	91	171	211
Puéchoursi	83	123	165

Puylaurens	114	169	245
Revel	151	193	252
Roumens	66	153	219
Saint-Amancet	77	117	196
Saint-Avit	118	187	227
Saint-Félix-Lauragais	100	151	219
Saint-Julia	92	133	187
Saint-Pierre-de-Lages	93	248	305
Saint-Sernin-lès-Lavaur	110	174	231
Sainte-Foy-d'Aigrefeuille	34	204	256
Saussens	57	134	181
Ségreville	106	198	260
Sorèze	114	171	254
Tarabel	107	153	217
Toutens	146	175	229
Vallesvilles	28	150	209
Vaudreuille	97	147	188
Vaux	103	160	232
Vendine	118	173	242

Annexe 3 Population par commune

Adhérents	Population municipale INSEE 2020
CC des Terres du Lauragais	16550
CC du Sor et de l'Agout	7749
CC Lauragais Revel Sorezois	21653

Annexe 4 Fichiers fonciers et CEREMA

Depuis 2009, le CEREMA traite, géolocalise et enrichit les fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour le compte du ministère en charge du Logement et des services de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), afin de permettre aux acteurs publics de réaliser facilement des analyses fines et comparables sur leur territoire.

Les collectivités ont la possibilité de récupérer ce fichier auprès du CEREMA sur leur périmètre d'exercice. Pour effectuer cette demande, il suffit de remplir le formulaire disponible à l'adresse suivante :

<https://datafoncier.cerema.fr/obtention-des-donnees-foncieres>

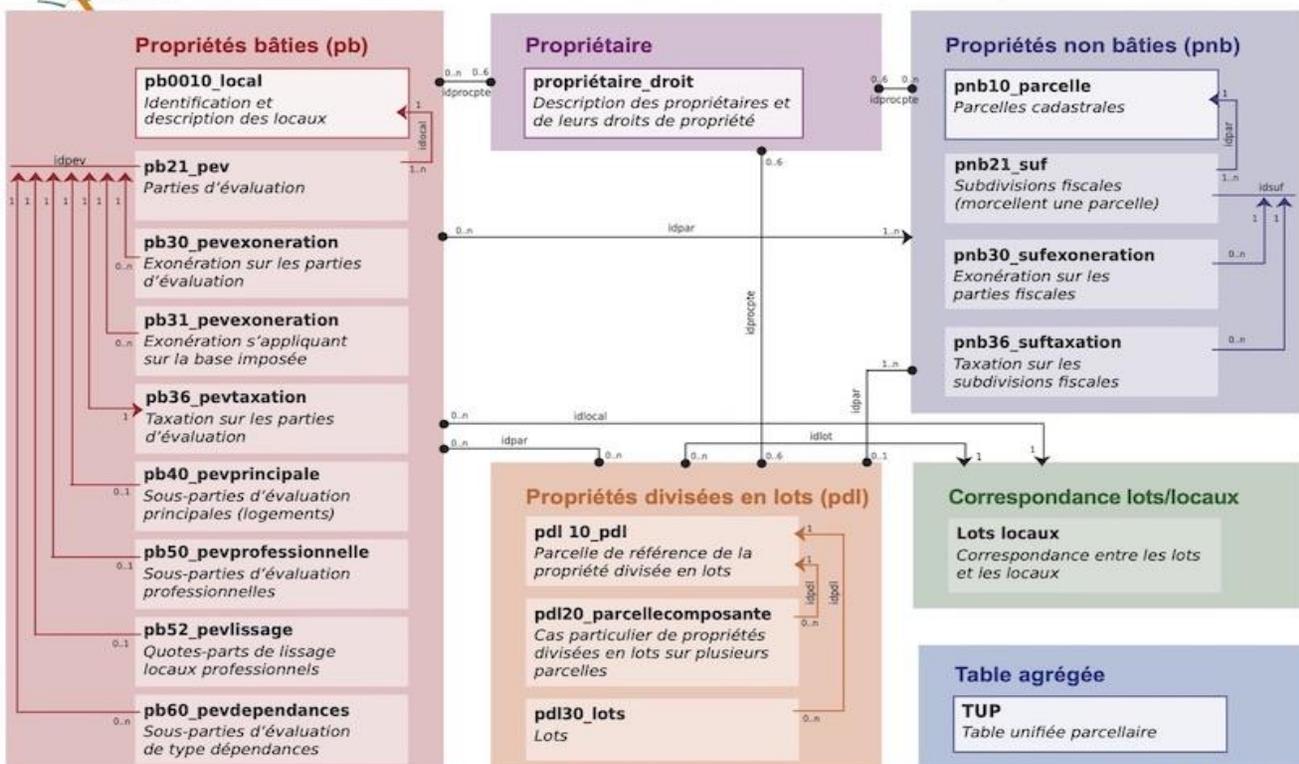
Certains des champs des tables que le CEREMA met à disposition interviennent dans le calcul de la TEOM : montant des valeurs locatives de chaque local, zonage des taux, assujettissement, exonération, montant de la part variable pour les collectivités en TEOMI... Le croisement de ces champs avec les taux votés par les instances délibérantes permettent de reconstituer finement le montant de la TEOM levée sur le territoire.

Le dictionnaire des variables du fichier foncier est disponible depuis cette adresse :

<http://doc-datafoncier.cerema.fr/ff/docff/>



Fichiers fonciers : modèle de données simplifié



Conception et réalisation : Cerema Hauts-de-France / DATHa / SFEQ - Janvier 2020